



IMPRESSUM

Pilotage et rédaction

Bureau de la durabilité (BuD)

Guillaume de Buren, Amandine Miéville, Rémi Schweizer, Gaël Gillibert, Valérie Bronchi

En collaboration avec les membres du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)

Yvan Rytz (DES), Romain Felli (DIRH), Aurélie Haenni (DEIS), Michel Staffoni (DFIRE), Gaëlle Keim (DFJC), Antoine Müller (DIT)

Marta Pinto (DSAS), Nicolas Chervet (ex-DTE), Isabelle Dougoud (DSAS), Raphaëlle Javet (DFJC)

De nombreux services de l'administration cantonale ont participé à l'élaboration de ce document en proposant des cibles.

Ils sont mentionnés dans l'annexe, en lien avec les cibles qui les concernent

Conception et réalisation graphique

DidWeDo, Lausanne

Crédits photographiques

DidWeDo, Shutterstock

Date de publication

version 1, 06.2021

Agenda 2030

du Canton de Vaud

Avant-propos.....	2
Synthèse.....	4

Introduction..... 6

Un agenda mondial pour 2030.....	7
Fondements juridiques et politiques.....	9
L'Agenda 2030 du Canton de Vaud.....	10
Gouvernance et rôle de chacun.....	12



Partie thématique..... 14

I. Développement territorial, mobilité et infrastructures.....	16
II. Énergie et climat.....	18
III. Ressources naturelles.....	20
IV. Systèmes économique et financier.....	22
V. Consommation et production.....	24
VI. Formation, recherche et innovation.....	26
VII. Sécurité sociale.....	28
VIII. Cohésion sociale et égalité.....	30
IX. Santé.....	32
X. Gouvernance et partenariats.....	34



Partie transversale..... 36

Axe 1 Cohérence de l'action publique.....	38
Axe 2 Partenariats.....	43
Axe 3 Documentation des pratiques.....	48

Annexes..... 52

Avant-propos

Une pierre cantonale à l'édifice international

Le Conseil d'État est fier de présenter cet Agenda 2030 du développement durable, fruit d'un travail de l'ensemble de l'administration cantonale. À l'heure où les préoccupations climatiques et environnementales sont toujours plus vives, le Canton s'engage en faveur d'une approche transversale et veille à la durabilité de ces différentes politiques publiques. Le but est de faire en sorte que l'État soit exemplaire en matière de durabilité avec le souci constant du bien commun.

Instrument international, l'Agenda 2030 intègre des objectifs englobant toutes les dimensions du développement durable formulés et acceptés par l'unanimité des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi sont réunis sous un même toit les enjeux de lutte contre la pauvreté, de développement économique, et de protection de l'environnement, en insistant sur leur interdépendance. Il s'agit aussi d'un nouvel alphabet de la durabilité, qui met des mots sur des concepts qui restaient trop souvent abstraits. Désormais on sait quels objectifs l'humanité se donne pour 2030. Tout l'enjeu est de définir le chemin pour y parvenir. C'est en ce sens que la prochaine décennie est décisive.

L'Agenda 2030 cantonal est la transposition vaudoise de ces objectifs internationaux et représente une évolution importante. On y trouve un panorama des engagements politiques du Canton en matière de durabilité, dans tous les domaines. À l'instar de sa version internationale, il comprend la réunion d'objectifs en matière de lutte contre la précarité, de développement économique ou de transition climatique et met en lumière la nécessité de les penser ensemble.

Bien entendu, l'engagement du Conseil d'État dans le domaine de la durabilité n'est pas nouveau. Dès 2003, il a souhaité inscrire son action dans une perspective de durabilité. Depuis lors, le Canton agit dans cette direction, que ce soit au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité ou en assumant son devoir d'exemplarité. La publication de cet Agenda 2030 représente un jalon supplémentaire qui annonce une transformation en profondeur, de laquelle doit naître un « réflexe de durabilité » partout dans l'ACV.

L'Agenda 2030 cantonal n'est pas conçu comme une agrégation de mesures sectorielles. Il trace des orientations crédibles et lisibles pour atteindre cet objectif en établissant un recueil des engagements cantonaux en matière de durabilité. Il s'articule autour de dix thèmes, concrétisés par 56 objectifs et plus de 112 cibles. Il contribue ainsi, sur le long terme, à la bonne articulation des politiques publiques les unes avec les autres. Cette démarche est une opportunité pour lever le regard des contingences immédiates et donner du sens à l'action de chacune et de chacun dans l'administration cantonale, et dans le canton. L'Agenda 2030 est également un instrument visant à améliorer la gouvernance. Pour ce faire, il comprend une partie transversale avec trois axes que sont la cohérence de l'action publique, les partenariats ainsi que la documentation des pratiques.

Le présent document détaille donc précisément l'approche vaudoise en présentant les orientations retenues par le gouvernement. Il constitue l'ancrage d'une politique de durabilité sur lequel tant le Conseil d'État que l'ensemble de l'administration pourront s'appuyer.

Le Conseil d'État



Synthèse



L'Agenda 2030 des Nations Unies est la référence internationale en matière de durabilité.

Il dessine un monde possible et montre la voie à prendre pour un futur plus durable, en déclinant une série d'engagements qu'il revient à chaque État et région du monde de s'approprier en fonction de ses spécificités.

Le Conseil d'État a souhaité, dès 2003, inscrire son action dans une perspective de durabilité. Depuis lors, le Canton agit dans cette direction, que ce soit au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité ou en assumant son devoir d'exemplarité.

L'Agenda 2030 cantonal pose un nouveau jalon, en cohérence avec un engagement politique de longue date.

L'Agenda 2030 cantonal est un document d'orientation politique. Pour la première fois, on trouve dans un seul et même cadre un **recueil de tous les engagements cantonaux** en matière de durabilité. Il s'agit d'une traduction des objectifs internationaux dans le contexte cantonal vaudois. Ce panorama est le fruit d'une large concertation, impliquant tous les départements et services concernés.

Ainsi, les engagements du Canton sont valorisés et mis en perspective. Ils ne se superposent pas aux politiques publiques et planifications existantes, mais ils fournissent un cadre de référence par lequel les complémentarités peuvent être illustrées, interrogées et, le cas échéant, renforcées.

Dans ce but, le Conseil d'État propose une série de **onze actions transversales** pour concrétiser la prise en compte de la durabilité dans les actions de l'administration cantonale vaudoise.

L'Agenda 2030 cantonal met l'accent sur les enjeux de gouvernance et de partenariat, dans le but de renforcer à court, moyen et long terme les pratiques en faveur de la durabilité.

L'Agenda 2030 cantonal, un Agenda 2030 à deux faces

A travers le présent Agenda 2030 cantonal, le Canton de Vaud réitère sa volonté de s'engager activement en faveur des générations futures. L'Agenda 2030 cantonal se décline en deux parties complémentaires :



La **face thématique** compile les objectifs de durabilité pour la prochaine décennie, autour de 10 thèmes clés :

- I. Développement territorial, mobilité et infrastructures
- II. Énergie et climat
- III. Ressources naturelles
- IV. Systèmes économique et financier
- V. Consommation et production
- VI. Formation, recherche et innovation
- VII. Sécurité sociale
- VIII. Cohésion sociale et égalité
- IX. Santé
- X. Gouvernance et partenariats



La **face transversale** rassemble onze actions concrètes visant à renforcer les pratiques en faveur de la durabilité, autour de trois axes :

1. **Cohérence de l'action publique**, en favorisant la transversalité tout au long de la chaîne décisionnelle
2. **Partenariats**, coopération et échanges renforcés pour assurer un déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité
3. **Documentation** cohérente, transparente et efficiente de la situation sur le territoire cantonal et de l'action de l'État

L'Agenda 2030 cantonal fait de la durabilité une orientation commune, centrale, qui concerne l'ensemble des politiques publiques cantonales. Il permet d'intégrer la prise en considération des enjeux de durabilité le plus en amont possible dans toutes les actions du Canton.

Introduction



Un agenda mondial pour 2030

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

1987, Rapport Brundtland, Notre avenir à tous

La durabilité, un engagement pour les générations futures

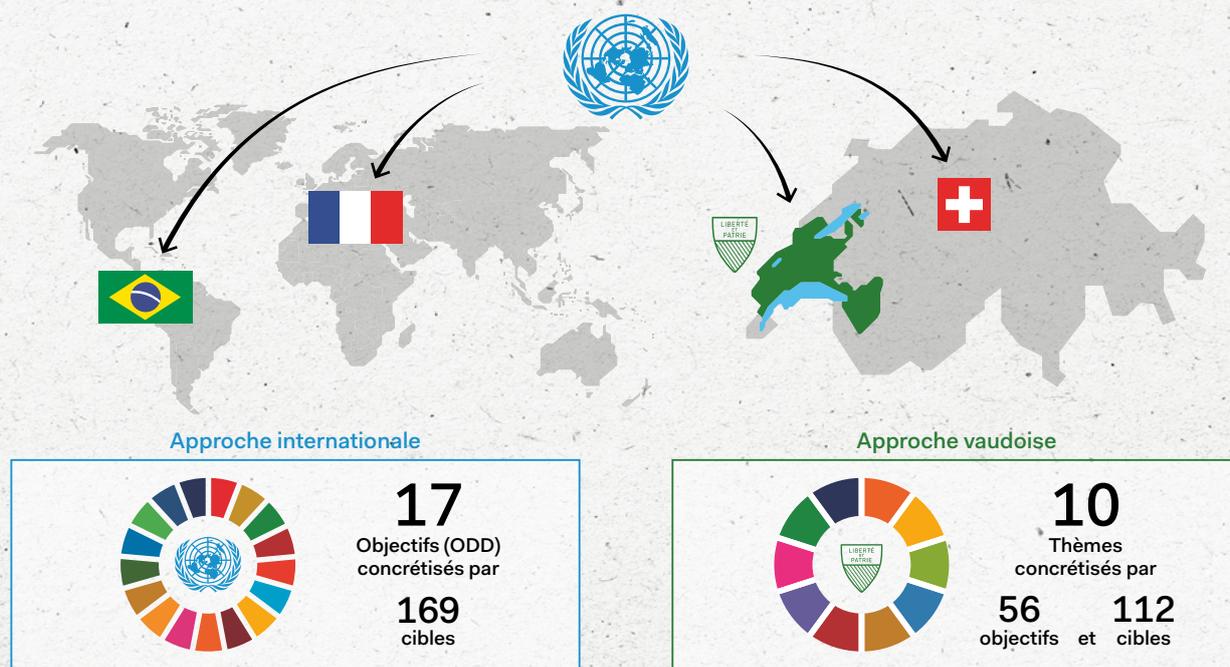
L'enjeu de la durabilité est d'orienter la société vers un fonctionnement pouvant satisfaire les besoins de tous les individus, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires. La recherche d'un tel équilibre représente un exercice fondamentalement politique, nécessitant des arbitrages permanents. L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, par son caractère multidimensionnel, met en évidence ces enjeux d'arbitrage. En cela, il dépasse l'approche tridimensionnelle.

L'Agenda 2030 des Nations Unies

L'Agenda 2030 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Expression d'un compromis entre les intérêts de 193 pays, l'Agenda 2030 se décline en 17 objectifs de développement durable (ODD). Il est souvent représenté sous la forme d'une roue ou d'un rectangle composés de 17 tuiles.

Les ODD, qui couvrent des thèmes très divers, doivent être poursuivis de concert. Ils sont un appel à l'action, sous la forme d'engagements rassembleurs.





Agenda 2030 international et déclinaison dans le monde et dans le Canton de Vaud

L'Agenda 2030 est la référence internationale en matière de durabilité et a été décliné partout dans le monde. En Suisse, c'est le cas au niveau fédéral, dans les Cantons, en particulier romands et dans de nombreuses communes.

Ses atouts sont sa **légitimité**, en tant que cadre de référence universellement admis, sa **temporalité**, qui nous projette au-delà des législatures et des calendriers politiques, et sa **transversalité**, qui décloisonne les visions en interrogeant les interdépendances et les synergies possibles.

Les 17 ODD sont étroitement imbriqués et ne peuvent être atteints qu'à condition de prendre en compte leurs interactions mutuelles. C'est le défi majeur des politiques de durabilité, qui implique de construire « **un nouveau type de collaboration politique qui va au-delà des politiques purement sectorielles** »¹.

Du global au cantonal

Les 17 ODD sont précisés par 169 cibles formant la substance de l'Agenda 2030. Ces cibles sont des sous-objectifs concrets qui pavent la voie vers un futur durable. Si leur portée se veut universelle, leur pertinence peut varier d'un pays à l'autre. Elles doivent donc être déclinées dans les contextes nationaux, régionaux et locaux pour être mises en œuvre. Les cibles vaudoises sont classées dans 10 thèmes définis dans le cadre d'une coordination intercantonale en cohérence avec la stratégie nationale.

Comme les autres Cantons, le Canton de Vaud s'engage activement dans la perspective de l'Agenda 2030, en cohérence avec ce qu'il entreprend depuis bientôt deux décennies.

¹ SDSN (2019). *Dépasser les silos : structurer une politique cohérente. L'importance des interactions mutuelles entre les ODD pour une politique de durabilité prévoyante de la Suisse*. Zürich : Sustainable Development Solutions Network Switzerland, p.4.

Fondements juridiques et politiques

« L'État a pour buts le bien commun et la cohésion cantonale; l'intégration harmonieuse de chacun au corps social; la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles; la sauvegarde des intérêts des générations futures ».

Constitution du canton de Vaud, article 6

Des ancrages légaux multiples et variés

Si elle ne cite pas expressément le développement durable ou la durabilité², la Constitution vaudoise mentionne une série de principes qui y sont assimilables lorsqu'elle énonce les buts et principes de l'État. La Constitution fédérale, elle, indique explicitement le rôle des Cantons : ceux-ci doivent, en parallèle à la Confédération et dans leur sphère de compétences, œuvrer en faveur du développement durable (Constitution fédérale, art. 73).

Le Canton de Vaud est également doté de plusieurs bases légales en matière de durabilité. La plupart ont une portée programmatique, indiquant un but vers lequel tendre. Il s'agit, typiquement, de dispositions figurant dans les buts de législations sectorielles (loi sur l'appui au développement économique ou loi sur l'agriculture par exemple). Certaines bases légales ont par contre une portée normative concrète, imposant le respect de principes ou de critères de développement durable (loi sur les subventions ou loi sur les marchés publics par exemple). Ces dispositions énoncent des principes ou fixent des obligations qui doivent être concrétisés par les services de l'administration dans les politiques publiques dont ils ont la charge.

En parallèle, de nombreuses législations sectorielles ou planifications stratégiques contribuent, même sans y faire référence explicitement, à mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030.

Ces ancrages multiples et variés légitiment une mise en œuvre transversale par les départements et services.

Une volonté politique forte et réaffirmée

Dès 2003, le Conseil d'État a inscrit son action dans la perspective de la durabilité. Depuis lors, le Canton agit dans cette direction, en assumant son devoir d'exemplarité et au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité.

Dans son Programme de législature 2017–2022, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser la durabilité. Pour cela, il inscrit son action dans la perspective de l'Agenda 2030 afin de s'assurer à court, moyen et long terme de la cohérence de son action en la matière. Le présent document répond à cette demande et concrétise les engagements du Canton de Vaud.

² Les concepts de développement durable et de durabilité sont synonymes dans leur compréhension juridique ou politique. Dans ce document, nous privilégions le terme de durabilité là où cela est possible.

L'Agenda 2030 du Canton de Vaud

Le positionnement de l'Agenda 2030 et son articulation avec les autres plans

Fixé par le Conseil d'État, l'Agenda 2030 formule les cibles et les efforts spécifiques à la durabilité et constitue un instrument complémentaire au Programme de législature dans le domaine de la durabilité. Il documente le suivi de la mise en œuvre du Programme de législature en ce qui concerne la durabilité, stimulant et soutenant les efforts et engagements du Canton au titre de la durabilité.

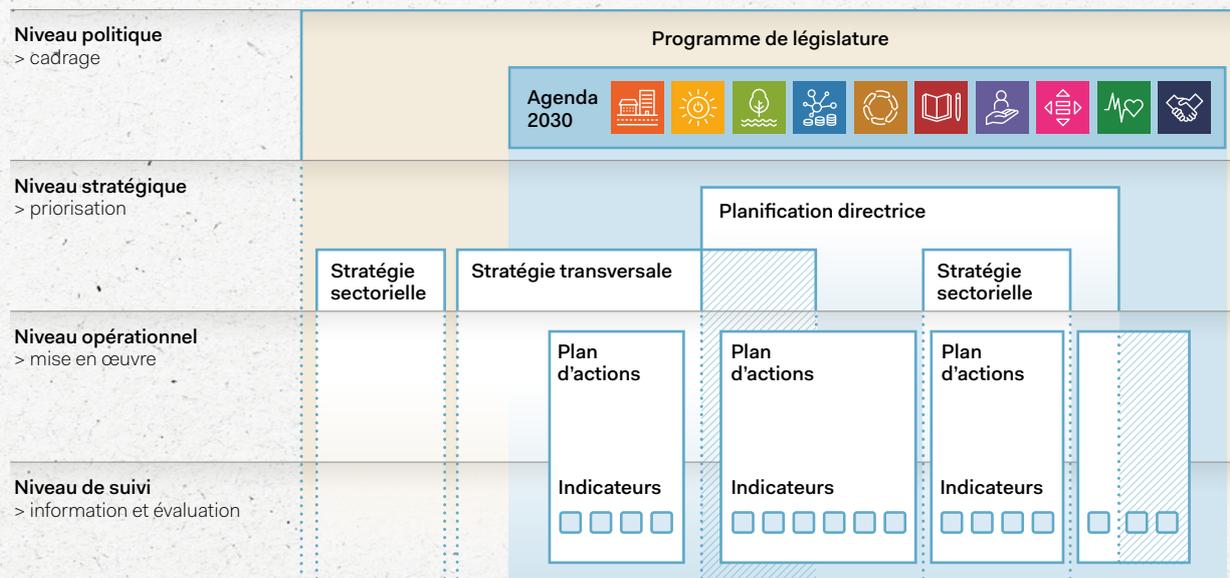
Son but est de renforcer la cohérence et la complémentarité des multiples démarches vaudoises en faveur de la durabilité.

En conséquence, l'Agenda 2030 cantonal vaudois n'est pas une planification stratégique ou un plan de mesures supplémentaire. De telles planifications – sectorielles ou transversales – existent déjà, avec leurs objectifs, leurs instruments de mise en œuvre et leur financement. Il n'est pas question de se superposer ou d'interférer avec ces politiques et planifications existantes. Il s'agit, au contraire, de fournir un cadre de référence transversal au sein duquel les démarches en lien avec la durabilité trouvent un ancrage, et à travers lequel leurs complémentarités peuvent être démontrées et, le cas échéant, renforcées.

La figure ci-contre illustre la position de l'Agenda 2030 par rapport aux différentes démarches sectorielles ou transversales qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs de durabilité dans le Canton (planifications directrices, stratégies transversales ou plans d'actions).

En raison du rythme propre à chaque politique sectorielle ou stratégie transversale, des chevauchements (zones hachurées sur la figure) et interdépendances s'observent. Il n'est pas possible d'imaginer une articulation simple dans laquelle chacune des démarches tiendrait dans une case unique. Cela implique une coordination et une gestion transparente des interdépendances, pour garantir la cohérence d'ensemble et générer des co-bénéfices pour toutes les politiques sectorielles concernées. L'Agenda 2030 y contribue en facilitant la conciliation des enjeux et en valorisant les convergences.

Certaines thématiques, comme par exemple la mobilité, trouvent des ancrages dans plusieurs documents de planification, tant au niveau du cadre de référence (Agenda 2030), que dans des planifications directrices (Plan directeur cantonal) ou des stratégies transversales (Plan climat), ainsi que dans leurs stratégie et planifications sectorielles (Stratégie de mobilité et planification des transports). À la manière de poupées russes, ces thématiques s'emboîtent du plus général au plus concret de manière cohérente.



Positionnement de l'Agenda 2030 cantonal

L'alignement de tous ces engagements est utile pour gérer les nombreuses interdépendances et favoriser les synergies lorsque des évolutions apparaissent.

Agenda 2030 et Plan climat

L'Agenda 2030 cantonal offre un cadrage dans lequel s'insère le Plan climat vaudois, le Plan directeur cantonal et plus largement l'ensemble des politiques publiques, planifications et stratégies qui contribuent aux objectifs de durabilité.

Dans l'Agenda 2030, la thématique du climat fait par exemple l'objet d'un objectif spécifique, qui consiste à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Pourtant, la maîtrise des enjeux climatiques contribue aussi à l'atteinte d'autres objectifs de l'Agenda 2030 – que ce soit en termes de santé publique et de bien-être, de protection de la biodiversité ou de développement économique, notamment à travers la création d'emplois indigènes.

Le Plan climat vaudois a valeur de stratégie transversale. Il priorise les actions cantonales en la matière et renforce, sous un angle climatique, la réalisation d'actions dans différents domaines (Plan d'action biodiversité, Plan directeur cantonal, Conception cantonale de l'énergie, politiques de mobilité, etc.).

Un Agenda 2030 à deux faces

L'Agenda 2030 cantonal vaudois se décline en deux parties complémentaires :

- **La partie thématique** réunit les **objectifs** de l'Agenda 2030 cantonal. Elle répond à la question de savoir ce que fait le Canton en matière de durabilité. Il s'agit des engagements en faveur de la durabilité qui ont une valeur d'orientation à l'horizon 2030. Ils sont rassemblés en 10 thèmes.
- **La partie transversale** rassemble une **série d'actions** selon trois axes transversaux. Ils garantissent la cohérence de l'ensemble et visent à renforcer à court, moyen et long termes les pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration. Onze actions transversales accompagnent et soutiennent la mise en œuvre par les services.

Un Agenda 2030 évolutif

Le caractère dynamique de l'Agenda 2030 cantonal lui permettra de garder sa pertinence. Sans être entièrement revu, il sera maintenu à jour au cours de la prochaine décennie pour refléter les évolutions des engagements en matière de durabilité des Programmes de législature. De même, la mise en œuvre des onze actions transversales fera l'objet d'une évaluation périodique, afin que d'éventuels correctifs puissent être apportés si besoin est. Un bilan complet de leurs effets sera réalisé d'ici mi-2026.

Gouvernance et rôle de chacun

Le Canton de Vaud envisage la durabilité comme une orientation commune qui concerne l'ensemble des départements et des politiques publiques. Son pilotage est donc nécessairement transversal.

Fort de ce constat, le Conseil d'État a créé en juin 2018 un Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), formé d'un-e représentant-e par département, et un Réseau pour la durabilité (ReD), composé d'un-e membre par service.

Ces entités forment, avec le Bureau de la durabilité, les rouages d'un dispositif de pilotage visant à :

1. favoriser l'émergence d'une culture commune de la durabilité dans toute l'administration cantonale;
2. mettre en valeur et encourager l'exemplarité dans tous les domaines de compétences de l'État;
3. développer des manières innovantes de travailler en intégrant le caractère transversal de la durabilité.

Pilotage politique ■

La politique cantonale de durabilité est une politique stratégique du Conseil d'État.

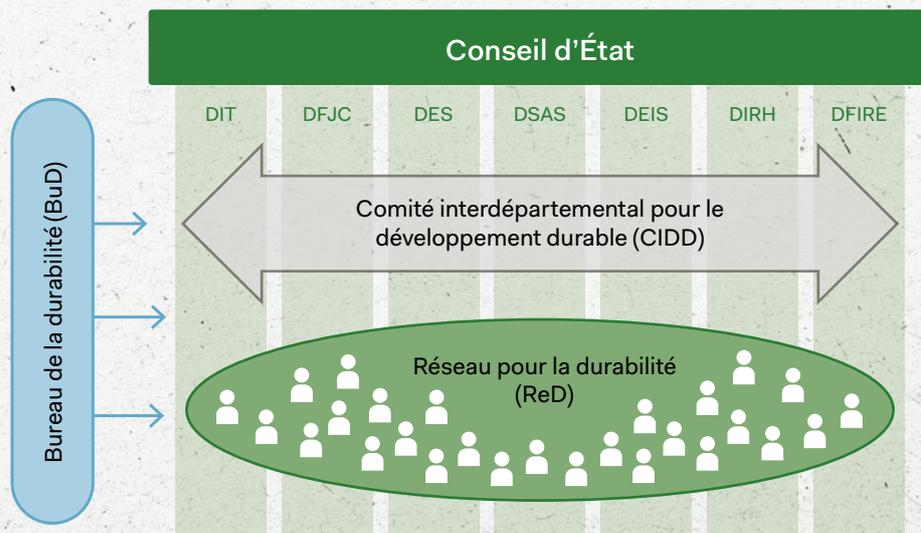
Régulièrement informé par le département en charge de la durabilité, le Conseil d'État supervise la démarche et veille à la cohérence des objectifs poursuivis.

Coordination interdépartementale ↔

Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) comprend sept membres des hauts cadres de l'administration, nommé-e-s par leurs chef-fe-s de département respectifs.

Le CIDD fonctionne comme un espace de concertation interdépartementale. Ses membres orientent et participent au cadrage de la démarche cantonale de durabilité. Elles et ils proposent au Conseil d'État des pistes pour renforcer les pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration et participent au cadrage, au suivi et à l'ajustement des dispositifs mis en place.

Au sein de leur département, elles et ils jouent un rôle de facilitateur-trice et de relais auprès de leur chef-fe de département et des chef-fe-s de services.



Gouvernance de la durabilité au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Coordination de la démarche cantonale ●

Le Bureau de la durabilité (BuD) fonctionne comme un centre de compétences et d'appui interne à l'État en matière de durabilité.

Le BuD coordonne les démarches en faveur de la durabilité. Il joue également un rôle de soutien aux départements et services, pour la mise en œuvre des dispositions légales prévoyant le respect d'exigences en matière de durabilité.

L'information, la concertation et l'accompagnement d'acteur-trice-s externes (communes ou milieux économiques notamment) constituent un dernier pan important de ses missions.

Responsabilité des services dans la mise en œuvre ■

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et des actions permettant d'atteindre les objectifs de durabilité est sous la responsabilité des départements et services.

Réseau pour la durabilité ●

Le réseau pour la durabilité (ReD) est composé de répondant-e-s des différents services et directions de l'ACV.

Ce réseau met en commun les moyens et les savoirs pour favoriser l'émergence de projets de durabilité aussi bien dans le fonctionnement interne de l'administration que dans les prestations délivrées par l'État. Nommé-e-s par leurs chef-fe-s de service, les membres du ReD ont des profils, des compétences et des fonctions variées qui font la richesse du réseau.

Elles et ils jouent un rôle d'ambassadeur-trice-s dans leurs services, organisent et participent à des rencontres thématiques et à des formations, et participent à un programme de maturation (incubateur à projets) qui permet la concrétisation d'actions en faveur de la durabilité partout dans l'administration.

Partie thématique



Cette première partie de l'Agenda 2030 cantonal présente un panorama des engagements du Canton. Le Conseil d'État apporte ici une réponse à la question « Que fait le Canton de Vaud en matière de durabilité ? ».

Ce panorama est structuré en 10 thèmes³ :

- I. Développement territorial, mobilité et infrastructures
- II. Énergie et climat
- III. Ressources naturelles
- IV. Systèmes économique et financier
- V. Consommation et production
- VI. Formation, recherche et innovation
- VII. Sécurité sociale
- VIII. Cohésion sociale et égalité
- IX. Santé
- X. Gouvernance et partenariats

Pour chacun des thèmes, les principaux **enjeux pour le canton** sont énoncés et assortis d'**objectifs de durabilité** qui y répondent. Ensemble, ils constituent le cadre de référence cantonal en matière de durabilité.

Les **objectifs de durabilité** ont une valeur déclarative. Il ne s'agit pas de créer une couche normative supplémentaire qui s'imposerait au système ordinaire de nos politiques publiques, mais de contribuer à créer une architecture globale et cohérente des actions du Canton en matière de durabilité.

Les engagements formels sous forme de bases légales restent en mains législatives et ceux impliquant des décisions de fonctionnement et d'organisation restent en mains du gouvernement. La mise en œuvre des politiques publiques et des actions permettant d'atteindre les objectifs demeurent sous la responsabilité des départements et des services. Comme annoncé dans l'introduction, le caractère dynamique des engagements politiques et législatifs cantonaux impliquera de tenir à jour cette partie thématique pour qu'elle conserve sa valeur de référence.

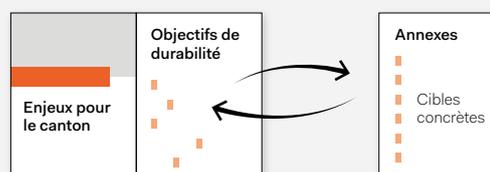
Les services des sept départements de l'administration ont été sollicités dans l'élaboration de ce panorama. Sur la base des cibles de l'Agenda 2030 international, ils ont retenu et formulé des sous-objectifs concrets (ou **cibles**) en lien avec leurs missions. Dans les cas où ces cibles concernaient plusieurs départements, elles ont été définies par consensus. C'est sur la base de ces cibles, et donc en cohérence avec les politiques publiques portées par les sept départements, qu'ont été formulés les objectifs de durabilité qui sont présentés ci-après.

L'image révélée par ce panorama montre que le Canton est actif de longue date dans la perspective de l'Agenda 2030 et qu'il renforce progressivement cette orientation, tel qu'affirmé dans les programmes de législature successifs.

Comment lire cette partie ?

Les enjeux thématiques et les objectifs de durabilité sont présentés sur 10 doubles pages. Les cibles concrètes définies par les services sont disponibles en annexe.

Afin de garantir la traçabilité du niveau cantonal jusqu'à l'international et de témoigner du lien logique entre les objectifs du Conseil d'État et les cibles des services, les numérotations des cibles apparaissent dans les objectifs. Les numéros correspondent à la numérotation internationale, ce qui permet de garder la cohérence de l'agenda 2030 de l'ONU et de nous comparer avec les autres collectivités. Dans la version numérique du présent document, des liens vous permettent de naviguer d'un seul clic entre les objectifs et les cibles.



³ Établie en coordination avec les autres Cantons romands, la structure de ce panorama en dix thèmes couvre les 17 ODD de l'ONU. Sans perte de contenu, ce réagencement thématique concrétise l'Agenda 2030 international en le mettant en adéquation avec les politiques publiques dont les cantons sont responsables. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.agenda2030.ch de la coordination romande.



I. Développement territorial, mobilité et infrastructures

Enjeux pour le canton

La croissance démographique et l'urbanisation qui en résulte chargent les réseaux de mobilité et mettent sous pression les milieux naturels et les terres agricoles. Afin d'assurer la qualité du cadre de vie sur le long terme, il est important de planifier et aménager le territoire et les infrastructures de manière durable, dynamique et réfléchie. Une organisation du territoire coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement constitue dès lors une priorité, afin de maintenir l'attractivité et la prospérité du canton ainsi que la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois.

Cela passe d'abord par une optimisation de l'occupation et de l'utilisation du sol. La coordination entre urbanisation, mobilité et environnement doit intervenir le plus en amont possible, dès la planification. Il en va de même de la coordination des planifications locales, régionales et (inter-)cantonales, essentielle pour garantir la cohérence de l'aménagement de notre territoire.

Les espaces habités se doivent, ensuite, d'être compacts et attractifs. Ils offrent des logements en adéquation avec les besoins de la population, sûrs et sains, à un coût abordable et situés à proximité des services de base et d'espaces de détente accessibles. La richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel est valorisée

par sa préservation et par un accès élargi au plus grand nombre, stimulant le sentiment d'appartenance des habitant-e-s. Les institutions culturelles prennent en compte l'impact socio-écologique de leurs offres afin que celles-ci soient durables.

Notre prospérité économique et notre qualité de vie dépendent fortement de l'existence d'infrastructures de qualité, sûres et résilientes face aux changements climatiques et aux dangers naturels. L'ensemble de ces infrastructures doivent être entretenues, adaptées ou renouvelées pour maintenir le niveau des services, tout en préservant l'environnement et le climat. Elles limitent les expositions aux pollutions et nuisances diverses telles que le bruit, de manière à protéger la santé et la sécurité de toutes et tous.

Il est primordial que toute la population dispose d'un système de transport écologiquement responsable, adapté et accessible. Les infrastructures dédiées aux transports publics et à la mobilité douce doivent à cet égard être renforcées sur tout le territoire vaudois. Il s'agit aussi de maintenir, dans le contexte de transition numérique, des infrastructures de communication performantes et garantissant un accès universel, ainsi qu'un développement adéquat des technologies de l'information et de la communication.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

I.a Infrastructures

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, sûre et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain [9.1.1](#).

I.b Transition numérique et communication

Accompagner la transition numérique pour assurer une utilisation sûre et performante par toutes et tous des technologies de l'information [9.c](#), notamment en assurant un accès universel à une infrastructure de communication adéquate [9.1.2](#).

Stratégie numérique

Le Canton s'est doté d'une stratégie visant à accompagner la transition numérique de toutes et tous les acteur-trice-s du canton, avec un accent particulier mis sur la formation numérique.

I.c Patrimoine et vie culturelle

Renforcer la protection et la préservation du patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, et élargir l'accès à la culture [11.4.1](#) en réduisant de manière significative l'impact socio-écologique des institutions et organismes culturels [11.4.2](#).

Patrimoine culturel immatériel

Grâce à un recensement actif du patrimoine et à l'inscription à l'UNESCO de plusieurs traditions vaudoises, le Canton contribue à la sensibilisation, à la valorisation et à la protection de ce précieux patrimoine.

I.d Planification territoriale

Intensifier la coordination entre les enjeux d'urbanisation, de développement et d'environnement dans la planification territoriale [11.3](#), ainsi qu'entre les planifications aux niveaux local, régional et (inter-) cantonales [11.a](#).

Plan Directeur Cantonal

Le PDCn propose un développement équilibré du territoire cantonal (logements, place de travail, mobilité, préservation des ressources etc.). Divers outils facilitent sa mise en œuvre (fiches d'application, guichets cartographiques).

I.e Urbanisation

Stimuler une urbanisation attractive et accessible, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances pour la santé et la sécurité de la population [11.3](#) [11.5](#) [11.6](#) [11.7](#), et résiliente aux changements climatiques [11.b](#).

I.f Système de transport

Assurer à toutes et tous l'accès à un système de transport sûr, fiable et de qualité, en abaissant les barrières physiques et financières; notamment en développant l'infrastructure et l'offre en transports publics [11.2](#).

Réseau RER Vaud au ¼ heure

Le Réseau express régional (RER) vise à offrir des déplacements plus confortables, plus rapides, avec des fréquences améliorées pour l'ensemble des Vaudoises et Vaudois. Il accompagne le développement du canton et augmente l'offre de transport public en apportant aussi des améliorations au cadre de vie des habitant-e-s.

I.g Logement

Assurer toutes et à tous l'accès à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable [11.1](#).



II. Énergie et climat

Enjeux pour le canton

Qu'il s'agisse de l'augmentation de l'ampleur de la fréquence et de l'intensité des canicules et des périodes de sécheresse, d'un enneigement toujours plus rare à basse et moyenne altitude ou des impacts sur les cours d'eau, les forêts ou la biodiversité, les changements climatiques sont déjà perceptibles dans le canton de Vaud. Une action résolue dans le domaine climatique et énergétique, que ce soit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation, est primordiale pour préserver les milieux naturels, la santé et la qualité de vie de la population, pour assurer une sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre territoire qui soit durable et locale et pour diversifier et renforcer notre tissu économique.

Alors que l'influence humaine sur le système climatique est clairement établie, nos sociétés demeurent fortement dépendantes d'énergies fossiles génératrices d'émissions de GES. Le rythme actuel de réduction de ces émissions doit être nettement accéléré au cours de la prochaine décennie. Dès lors, les conditions-cadres doivent être adaptées afin de limiter drastiquement l'utilisation d'agents fossiles. Dans le domaine énergétique en particulier, il s'agit de garantir un approvisionnement et une production en énergie locale et renouvelable tout en réduisant la consommation énergétique.

Outre la nécessaire réduction des émissions, l'adaptation aux changements climatiques s'avère indispensable pour réduire les vulnérabilités et protéger la population, les biens et les ressources. L'aménagement de notre territoire, la gestion des ressources naturelles ou le développement de nos infrastructures doivent être pensés, aujourd'hui plus que jamais, dans une perspective à long terme prenant en compte ces conditions climatiques changeantes.

La préservation du climat est un enjeu central de notre société. Il s'agit d'un sujet complexe, parfois abstrait et qui semble éloigné dans le temps. Pourtant la transition énergétique et climatique est une opportunité car elle peut apporter de nombreux bénéfices pour la qualité de vie. La population doit être sensibilisée et informée, notamment à travers l'éducation et la culture, sur les conséquences des changements climatiques mais aussi sur les solutions pour y remédier. En effet, chacun-e a la possibilité d'agir que ça soit dans ses choix de déplacement ou de consommation (énergie, biens importés, services numériques etc.).



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

II.a Énergie

Garantir un approvisionnement [7.1](#) et une production [7.2](#) sûrs en énergie locale et renouvelable tout en réduisant la consommation énergétique [7.3](#) et en respectant l'environnement.

Conception cantonale de l'énergie (CoCEn)

Le Canton de Vaud s'est doté d'une stratégie qui a pour objectifs, par le renforcement de mesures existantes ou par de nouvelles actions, de réduire les émissions de CO₂ et d'augmenter la sécurité d'approvisionnement en favorisant le développement des énergies renouvelable et en encourageant l'efficacité énergétique

II.b Agents fossiles

Adapter les conditions-cadres [12.c](#), les politiques publiques, les stratégies et les planifications [13.2](#) afin de limiter drastiquement l'utilisation d'agents fossiles.

Plan Climat vaudois

Le premier axe stratégique du Plan Climat vaudois vise une réduction de 50% à 60 % des émissions territoriales de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'atteinte de la neutralité climatique au plus tard en 2050.

II.c Capacité d'adaptation

Réduire les vulnérabilités liées aux changements climatiques, pour protéger la population, les biens et les ressources naturelles, ainsi que pour augmenter la capacité d'adaptation et de résilience de la société, de l'économie et de l'environnement [13.1](#).

Plan Climat Vaudois

Le Conseil d'État a réservé un montant de CHF 173 millions pour donner une véritable impulsion à sa mise en œuvre et notamment à des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

II.d Changements climatiques

Sensibiliser la collectivité et les institutions aux enjeux liés aux changements climatiques, notamment à travers l'éducation, la formation et la culture, pour encourager les bons comportements à adopter [13.3](#).

Expositions et parcours didactiques

Les institutions patrimoniales cantonale proposent des expositions et parcours didactiques portant sur les changements climatiques ainsi que la perte de la biodiversité (entre autres : *Futurs incertains*, *DurArbrilité*, *reGeneration4*, *Froid* ou la *passerelle de mobilité douce PLATEFORME 10*).



III. Ressources naturelles

Enjeux pour le canton

L'amélioration de nos conditions de vie au cours des dernières décennies s'est accompagnée de pressions accrues sur les ressources naturelles et la biodiversité. De plus, elles sont confrontées aux impacts des changements climatiques déjà en cours sur le territoire. Or le patrimoine naturel est le socle indispensable à la vie qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur pour assurer le maintien de notre cadre de vie. Les efforts engagés en ce sens doivent se renforcer au cours de la prochaine décennie.

La préservation de la biodiversité et des services qu'elle fournit (pollinisation, contribution à la fertilité des sols, etc.) représente un autre défi majeur. Pour enrayer la perte constante de biodiversité, des efforts accrus sont nécessaires non seulement dans le domaine de la protection de la nature, mais aussi dans tous les secteurs touchant à l'utilisation des ressources naturelles et à l'occupation du territoire.

L'amélioration de la qualité de l'eau ou de l'air doit continuer à être une préoccupation majeure. Les pratiques et les comportements limitant la pollution à la source doivent être encouragés et l'élimination des micropolluants doit continuer à se généraliser.

En parallèle, il est primordial de maintenir la capacité d'investissement nécessaire au renouvellement des infrastructures d'eau potable, de traitement des eaux usées, ou d'irrigation, tout en assurant une gestion intégrée des bassins versants.

Les forêts et les sols doivent être gérés de manière efficace et proche de la nature, en tenant compte des impacts des changements climatiques et de leurs potentiels pour la captation du carbone. Leurs fonctions environnementales, économiques et sociétales doivent être assurées pour les générations à venir, afin de contribuer à préserver notre sécurité alimentaire, la santé publique et le climat. La qualité des sols doit être renforcée, que ce soit en évitant toutes dégradations supplémentaires ou en réhabilitant les fonctions des sols dégradés.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

III.a Patrimoine naturel

Préserver, mettre en réseau et mettre en valeur le patrimoine naturel comme une base essentielle à la vie et au maintien de notre cadre de vie [11.4.3](#).

III.b Ressources naturelles

Veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles [12.2](#), qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol [15.3](#), des forêts [15.2](#), des paysages ou de la biodiversité.

Stratégie Bois-énergie

Réduire les émissions de gaz à effet de serre demande l'utilisation de ressources alternatives et naturelles. Le bois-énergie, par exemple, a un rôle clé à jouer. Le Canton valorise cette ressource noble à travers différentes actions.

III.c Eau

Renforcer l'utilisation rationnelle de l'eau [6.4](#), prévenir et réduire la pollution des eaux superficielles et sous-terraines [6.3](#) et garantir la capacité d'investissement pour le renouvellement et le développement des infrastructures [6.1](#), notamment dans le cadre d'une gestion intégrée des bassins versants [6.5](#).

Plan micropolluants

Grâce à la modernisation du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration, incluant l'abattement renforcé des micropolluants, 90% de la population vaudoise bénéficie d'une épuration performante.

III.d Sols

Renforcer la qualité des sols, réhabiliter les fonctions des sols dégradés, lutter contre toutes dégradations supplémentaires et réduire la consommation du sol [15.3](#).

III.e Biodiversité

Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité [15.5](#) [15.a](#) et garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques [15.1](#) [6.6](#), notamment montagneux [15.4](#) ainsi que de leurs services connexes [15.9](#).

Plan d'action Biodiversité

Le maintien de la biodiversité se matérialise entre autres, par le renforcement des mesures dans l'espace bâti, la protection des milieux naturels prioritaires et la gestion des espèces exotiques envahissantes.



IV. Systèmes économique et financier

Enjeux pour le canton

Le maintien de la prospérité et de la cohésion sociale du canton est lié à sa capacité de créer des emplois pour toute la population active, notamment dans des secteurs qui représentent l'économie de demain. Ainsi, le renforcement de la position du canton nécessite de stimuler et de faciliter cette transition. De plus, la numérisation, les enjeux climatiques et la mondialisation sont des tendances structurelles qui impactent notre société dans nos manières de travailler, de produire et de consommer. Le télétravail et l'achat en ligne prennent une ampleur importante. Le tissu économique vaudois doit y apporter des réponses pour maintenir au niveau local et régional des activités productives.

Pour cela, il s'agit de faciliter l'innovation technologique et sociale, la diversification du tissu économique, l'évolution des modèles d'affaires et la digitalisation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée, créateurs d'emploi et contribuant à la transition vers une économie durable. Il s'agit de stimuler la création et la croissance des petites et moyennes entreprises et de réduire les dépendances, afin de faciliter la création d'emplois décents, la créativité et l'innovation.

Cette économie de demain doit permettre à chacun-e de contribuer de manière digne et décentement rétribuée. Cette économie inclusive se veut plus juste et plus stable en termes sociaux et politiques permettant à la société de résister aux chocs qui ne manqueront pas de survenir.

Dans ce contexte de transformation, un point d'attention particulier concerne la mise en cohérence des objectifs économiques avec les objectifs climatiques et environnementaux régionaux et globaux. A ce titre, le tourisme est un domaine sensible qui doit s'adapter pour répondre aux besoins des visiteurs tout en mettant en valeur la culture et les produits locaux, dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux.

Sur toutes ces questions, le Canton de Vaud affiche une ambition d'exemplarité au niveau suisse et international. Ce positionnement offre un avantage comparatif et encourage à long terme la diversification, l'innovation et la résilience du tissu économique vaudois.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

IV.a **Économie inclusive**

Assurer un développement économique innovant, diversifié et inclusif qui soit créateur d'emploi et améliore la qualité de vie de toutes et tous [vers une économie inclusive] [8.1](#) [8.2](#) [8.3](#).

Politique d'appui au développement économique (PADE)

Le Canton soutient le développement d'une économie innovante et durable qui encourage la compétitivité économique vaudoise et favorise la cohésion sociale.

IV.b **Économie verte**

Assurer une croissance économique qui préserve l'environnement, réduise sa dépendance aux agents fossiles et améliore l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources [vers une économie verte] [8.4](#).

Soutien aux cleantechs

En lien avec la PADE, le Canton soutient le développement d'entreprises innovantes qui contribuent à l'efficacité énergétique et minimisent l'utilisation des ressources.

IV.c **Tourisme**

Favoriser un tourisme doux qui encourage la création d'emplois et qui mette en valeur la culture et les produits locaux, dans le respect de l'environnement [8.9](#) [12.b](#).

Vaud Promotion

Cette association est en charge de la promotion du tourisme, des produits locaux et de la commercialisation digitale. Elle fédère les acteurs du monde économique, touristique, culturel, viticole, agricole et sportif.



V. Consommation et production

Enjeux pour le canton

Nos modes de vie, associés à nos modes de production et de consommation, ont des conséquences sociales et engendrent une utilisation excessive des ressources naturelles, y compris en dehors du territoire vaudois. Le climat, la diversité biologique et les équilibres naturels sont d'ores et déjà affectés par cette trop forte pression. La prochaine décennie s'annonce décisive pour engager une transition vers des modes de production et de consommation sobres en émissions de gaz à effet de serre et plus respectueux de l'environnement et des personnes.

A cet égard, les collectivités publiques ont un rôle d'exemplarité à jouer, notamment au travers de leurs achats. Leurs dépenses sont de puissants leviers pour orienter le marché vers des modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être des travailleur-euse-s.

Plus largement, les comportements de consommation de l'ensemble des citoyennes et des citoyens peuvent contribuer à cette réorientation, que ce soit en privilégiant les produits et services locaux ou en agissant pour diminuer la quantité de déchets de tous types.

A ce titre, il est primordial de faire en sorte que toute la population ait accès aux informations leur permettant de faire des choix de consommation intégrant pleinement les aspects environnementaux et sociaux.

Au niveau de la production, les entreprises doivent être encouragées à adopter des procédés industriels et des modèles d'affaires économes en ressources, respectueux de l'environnement et limitant la production de déchets. Les grandes entreprises, en particulier, doivent veiller à adopter des pratiques responsables en matière sociale et environnementale, et à en répondre de manière transparente.

Il est également primordial d'encourager le développement de systèmes agro-alimentaires rémunérateurs, respectueux de l'environnement et résilients. Cette agriculture doit favoriser le développement rural et le maintien des exploitations et des terres agricoles tout en offrant à la population une nourriture saine et diversifiée.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

V.a Production agricole

Assurer une production agricole suffisante **2.3**, issue de systèmes agro-alimentaires rémunérateurs, respectueux de l'environnement **2.5** et résilients **2.4**, notamment en soutenant les projets de commercialisation locale et le développement de produits innovants.

V.b Déchets

Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation **12.3** **12.4** **12.5**.

V.c Entreprises

Encourager les entreprises à adopter des modèles d'affaires économes en ressources, respectueux de l'environnement et socialement responsables **9.4** **12.6**.

Fonds de soutien à l'économie durable

Il est doté de CHF 25 millions pour accompagner la transition des acteur-trice-s économiques vers une économie durable et promouvoir les projets emblématiques.

V.d Achats responsables

Assurer la prise en compte des principes d'achats responsables et de marchés publics exemplaires dans les achats publics **12.7**.

Achats publics

La politique d'achats de l'État de Vaud promeut des modes de consommation et de production durables en s'appuyant sur la recherche de solutions alternatives, la promotion des 4 R (renoncer à l'achat, réutiliser, réparer et recycler), le respect de la ou du producteur-trice (conditions de travail dans toute la chaîne de production) de l'utilisateur-trice et de l'environnement sur tout le cycle de vie des biens et services.

V.e Choix de consommation

Renforcer la capacité de chacun-e à faire des choix de consommation en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux de production, d'utilisation et d'élimination **12.8**.



VI. Formation, recherche et innovation

Enjeux pour le canton

La formation, la recherche et l'innovation sont des moteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'attractivité de notre canton. La formation permet de poursuivre un développement personnel, de prendre part à la vie en société et de participer à ses évolutions. La recherche et l'innovation permettent d'accélérer la transition vers une société plus résiliente. Une société durable suppose un accès équitable à une offre de formation adéquate, à tous les niveaux, et donnant les bases nécessaires à la compréhension des enjeux de notre temps et aux changements et adaptations requis.

Dès le plus jeune âge, l'accueil de jour des enfants doit être développé en veillant à sa qualité, et ce sur tout le territoire du canton. Ensuite, le suivi d'une scolarité obligatoire doit être assuré pour tous les enfants, par le biais d'une école publique gratuite et attractive qui garantisse l'accès à une formation générale ou professionnelle. Tous les jeunes et les adultes doivent pouvoir acquérir les connaissances de base (lire, écrire, compter) et être encouragés à obtenir un diplôme du secondaire II ou tertiaire nécessaire à leur insertion socioprofessionnelle, ceci tout au long de leur vie.

Tout au long de ce cursus et dans toutes les filières, l'égalité des chances doit être renforcée de manière à supprimer toute discrimination de genre, d'origine, de situation socio-économique, ou de statut de séjour, et permettre à chacun de développer pleinement ses compétences. Dans ce cadre, une attention particulière est donnée à la mixité de genre, dans le but de favoriser notamment le développement de la carrière professionnelle des femmes.

En parallèle, une éducation à visée citoyenne et émancipatrice doit permettre aux jeunes de contribuer activement à une société démocratique, ouverte et résiliente. Le système éducatif doit contribuer à former des citoyennes et citoyens dotés des savoirs et des compétences citoyennes nécessaires pour aborder les enjeux de la durabilité.

Enfin, le Canton de Vaud se doit de poursuivre le développement d'un système de formation, de recherche et d'innovation de haute qualité, adapté au contexte socio-économique, et accessible à toutes et tous. Les hautes écoles et la recherche scientifique contribuent à positionner le canton comme leader dans les domaines de l'environnement et de l'innovation technologique et sociale.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

VI.a Accueil de jour des enfants

Développer une offre de qualité pour l'accueil de jour des enfants, en assurant son augmentation sur tout le territoire du canton **4.2**.

VI.b Égalité des chances

Garantir l'accès au système éducatif et de formation et renforcer l'égalité des chances, à tous les niveaux et dans toutes les filières **4.1 4.5**, pour favoriser le développement du potentiel de chacun-e, et en particulier permettre le développement de la carrière professionnelle des femmes **5.b**.

Concept 360°

L'école vaudoise s'engage dans une visée inclusive, se mobilise pour une protection du climat scolaire (lutte contre le harcèlement) et mène une politique active de prévention et d'inclusion en matière de genre et d'orientation affective et sexuelle.

VI.c Intégration professionnelle et sociale

Garantir aux jeunes et aux adultes l'acquisition des connaissances de bases nécessaires à leur intégration professionnelle et sociale **4.6** et encourager l'obtention d'un diplôme du secondaire II ou tertiaire tout au long de la vie **4.3 4.4**.

Valorisation de la formation professionnelle

11 mesures visent à promouvoir la formation professionnelle, à augmenter le nombre de places, notamment par le développement de nouvelles formes d'organisation de l'apprentissage (formations mixtes, réseaux d'entreprises) ainsi qu'à prévenir les échecs et les ruptures.

VI.d Éducation dans une visée citoyenne

Orienter l'éducation dans une visée citoyenne et émancipatrice pour que les citoyennes et citoyens puissent contribuer activement à une société démocratique, ouverte et résiliente apte à faire face aux enjeux de la durabilité **4.7**.

Cellule durabilité dédiée à la formation

Elle met en œuvre une politique d'école durable visant à renforcer la prise en compte de la durabilité dans les contenus d'enseignements, les pratiques scolaires et la gouvernance des écoles.

VI.e Innovation technologique et sociale

Développer les filières de formation et renforcer la recherche scientifique afin d'alimenter les processus d'innovation technologique et sociale en vue de relever les défis de la durabilité **9.5**.

Centre interdisciplinaire de durabilité de l'UNIL

Créé en 2018, il vise à positionner l'Université de Lausanne en pionnière de la durabilité.



VII. Sécurité sociale

Enjeux pour le canton

Les changements démographiques en cours et à venir, notamment en lien avec le vieillissement de la population et les migrations, de même que l'évolution des modes de vie et du marché du travail, posent des défis majeurs pour assurer la couverture des besoins fondamentaux. Alors que personne n'est à l'abri de ruptures dans son parcours de vie, il est essentiel de permettre à chacun-e de mener une existence digne.

Afin de maintenir une société inclusive qui ne laisse personne de côté (Leave no one behind⁴), les multiples formes de pauvreté et d'exclusion doivent être combattues. C'est un défi qui demande de porter une attention particulière à celles et ceux pour qui l'accès au marché du travail et à l'autonomie financière est plus difficile, en particulier aux jeunes, aux seniors, aux sans-emploi, aux working poors et aux migrant-e-s.

Le cadre institutionnel doit permettre à tous les individus de bénéficier de moyens d'existence adéquats, à travers un dispositif d'aide sociale destiné à soutenir les personnes en situation de précarité momentanée ou continue. Le renforcement des capacités des bénéficiaires de prestations sociales à participer à la vie de la communauté d'une part, et à subvenir à leurs besoins à

long terme d'autre part, est primordial, notamment au moyen des mesures adéquates de réinsertion socio-professionnelle.

L'accès à une activité lucrative rémunérée convenablement doit être placé au cœur du partenariat social. Les droits de toute personne exerçant une activité rémunérée doivent en outre être garantis, par l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de structures leur permettant d'assurer la santé et la sécurité de leurs employé-e-s.

Cette lutte en faveur des plus faibles s'avère cruciale pour combattre la traite des êtres humains sous toutes ses formes (esclavage moderne, travail forcé, travail des enfants, etc.). Ces défis ne se limitent pas à l'échelle locale, mais englobent aussi les pays avec lesquels le Canton entretient une relation de coopération.

⁴ <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

VII.a Réduction de la pauvreté

Réduire les différentes formes de pauvreté et d'exclusion 1.1 1.2 et réduire la précarité des working poors 1.3.

Subside Lamal

Afin d'éviter que les primes d'assurances maladie ne précarisent les familles et la classe moyenne, ce subside garantit qu'aucun ménage vaudois ne doit payer plus de 10% de son revenu pour l'assurance obligatoire des soins.

VII.b Prévention de la précarisation

Prévenir les situations de précarisation et de recours au Revenu d'Insertion en assurant une prise en charge globale des situations, et en observant le marché du travail pour adopter des correctifs adéquats 8.5.

Formation pour jeunes adultes en difficulté

(Depuis 2006) Le programme FORJAD permet aux jeunes entre 18 et 25 ans sans formation achevée et émargeant au revenu d'insertion (RI) de s'intégrer dans le marché du travail par la formation. Il a été étendu aux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 26 ans sans formation achevée (FORMAD).

VII.c Réinsertion socioprofessionnelle

Garantir un accès universel à un appui social approprié tout au long du parcours de vie 10.1, en évitant les lacunes dans le filet social 10.4 et en favorisant la réinsertion socioprofessionnelle et l'autonomie des bénéficiaires des prestations sociales 1.4 10.2.1.

Un retour plus rapide et durable sur le marché de l'emploi

Les Unités communes visent à mutualiser les compétences et les outils des conseiller-ère-s en placement des ORP et des assistant-e-s sociaux-ales des CSR dans un même lieu. Ce projet est en cours de généralisation.

VII.d Droits des travailleurs-euses

Garantir les droits et la sécurité de toutes les personnes exerçant une activité rémunérée, en particulier les femmes, les migrant-e-s et toutes les personnes qui ont un emploi précaire 8.8.

VII.e Rémunération

Garantir à toutes et tous des rémunérations convenables 10.1 et l'accès à un projet personnel et professionnel tenant compte des évolutions que nous imposent les défis environnementaux 8.6 8.b.

VII.f Traite d'êtres humains

Renforcer la lutte contre toutes les formes de traite d'êtres humains 8.7.1 8.7.2.



VIII. Cohésion sociale et égalité

Enjeux pour le canton

Une société solidaire et durable implique de mettre en place les conditions pour un vivre ensemble de qualité. L'égalité des chances, la diversité, la solidarité intergénérationnelle et l'inclusion de tous les groupes sociaux à la vie sociale, politique et économique sont les piliers essentiels d'une telle société.

A cet égard, la lutte contre toutes les formes de discriminations et d'inégalités est impérative, et ce à tous les niveaux. Il s'agit d'accompagner les évolutions sociales en tenant compte des besoins et aspirations de chacun-e. L'origine sociale, nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance religieuse, l'âge, ou les limitations fonctionnelles ne doivent pas impacter les chances qu'ont les individus dans leurs parcours de formation, dans leur citoyenneté, sur le marché du travail, en politique, et dans les relations sociales.

Dans ce cadre, la réalisation d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes constitue une priorité de la prochaine décennie. Cela passe par un encouragement de la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux ainsi que par un renforcement des moyens de concilier vie professionnelle et familiale.

Il s'agit, notamment à travers des mesures de prévention fortes, d'éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes, y compris la violence domestique, l'exploitation sexuelle, les mariages forcés ou les mutilations génitales.

L'intégration des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap est un pôle essentiel de la cohésion sociale. Il s'agit notamment d'encourager la construction ou la transformation des établissements de formation pour en faire des lieux de bien vivre ensembles adaptés à toutes et tous.

La solidarité intergénérationnelle est à promouvoir afin que chacune et chacun, indépendamment de son âge, ait sa place dans la société et que toutes les générations contribuent au bien vivre ensemble. Les échanges entre les jeunes et les seniors sont à encourager. Cela passe par des rencontres intergénérationnelles dans les lieux de vie, le monde professionnel et les activités de loisirs et de culture.

Les nouvelles personnes arrivant dans le Canton, notamment les personnes issues de l'asile, bénéficient d'un accueil adéquat, humain et respectueux du droit, qui facilite leur intégration.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

VIII.a **Égalité de droit et de fait entre les sexes**

Promouvoir une égalité de droit et de fait entre les sexes [5.c](#), afin d'éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte sur la base du sexe, en particulier dans les domaines de la formation, de l'emploi [5.1](#) et de la politique [5.5](#) [16.b.1](#).

Respect de l'égalité salariale

Les entreprises ayant obtenu un marché public dans le canton et les entités ayant obtenu des subventions de l'État de Vaud sont soumises à un contrôle du respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

VIII.b **Violence faites aux femmes**

Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, notamment la violence domestique, la traite et l'exploitation sexuelle et assurer une bonne prise en charge des victimes [5.2](#) [5.3](#).

Violences domestiques

La Loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique renforce la protection et l'accompagnement des victimes, tout en limitant la récidive de la part des auteur-trice-s.

VIII.c **Travail domestique**

Promouvoir une répartition égale de la charge professionnelle et du travail domestique entre les sexes et participer à l'équilibre entre vie privée et activité professionnelle [5.4](#).

VIII.d **Discriminations**

Promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion et éliminer les potentiels biais et discriminations, en adaptant les discours, les pratiques et les règles dans les domaines du social, de la formation et de l'intégration [10.3](#).

Prévention et inclusion en matière de genre

L'État de Vaud met en œuvre dans tous les départements et services une politique de prévention et d'inclusion en matière de genre et d'orientation affective et sexuelle. Cela passe par un travail d'information, de sensibilisation et de formation des collaborateur-trices-s à la gestion de la diversité.

VIII.e **Relations intergénérationnelles**

Promouvoir une politique des générations qui intègre des personnes de tous les âges et promeuve le dialogue entre les générations [16.7.2](#) [16.b.2](#).

Politique du vieillissement

Le Canton développe une politique du vieillissement à l'horizon 2030 sur un mode participatif qui inclut toutes les générations.

VIII.f **Nouveaux-elles arrivant-e-s**

Assurer un accueil adéquat, humain et respectueux du droit pour les nouveaux-elles arrivant-e-s dans le Canton et faciliter leur intégration, notamment celle des personnes issues de l'asile [10.7](#).

VIII.g **Personnes en situation de handicap**

Promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap, leur participation à la vie de la communauté et leur autonomie, en assurant le respect de leurs droits et en prenant en compte leurs besoins spécifiques [10.2.2](#).

VIII.h **Établissements de formation**

Construire ou transformer les établissements de formation pour en faire des lieux de bien vivre ensemble, en particulier pour qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite [4.a](#).



IX. Santé

Enjeux pour le canton

Avec une population croissante et vieillissante, un cadre de vie affecté par des changements multiples (canicules, pollutions, conditions de travail, habitudes de consommation), les défis en matière de santé publique vont croissants. En outre, le système de santé est lui-même mis sous tension par les épidémies qui renforcent la pression sur son financement.

Pour y répondre, il s'agit de maintenir un système de santé efficace garantissant l'accès de toutes et tous à une médecine de proximité et de qualité. A ce propos, il est nécessaire de développer la recherche et le développement de nouveaux médicaments, vaccins et méthodes de diagnostics pour lutter contre tout type de maladies, en particulier les maladies transmissibles. En parallèle, chaque citoyenne et citoyen doit bénéficier d'une assurance maladie lui garantissant un accès aux soins et aux dispositifs médicaux.

L'approche préventive et la promotion de la santé sont cruciales, concernant les habitudes de consommation et la prévention des maladies et des accidents. Dans ce cadre, le Canton promeut une alimentation saine, équilibrée et à faible impact environnemental.

Il cherche à dissuader la consommation de substances addictives et nocives par les populations à risques, notamment les jeunes. Il renforce les mesures de sécurisation pour réduire les accidents de la route, chez les usager-ère-s les plus vulnérables (piéton-ne-s, cyclistes et motocyclistes). Par ailleurs, le Canton s'engage aussi à réduire les atteintes sur la santé générées par les substances chimiques dangereuses, les pollutions, le bruit, les contaminations de l'air, de l'eau et du sol.

Enfin, dans le cadre de la coopération au développement, l'État de Vaud soutient l'évolution des systèmes de santé dans les pays en voie de développement, en particulier en matière d'accès aux soins des mères et des nouveau-né-e-s. A cet égard, la santé sexuelle, l'accès égalitaire aux services de santé reproductive et les droits en matière de sexualité doivent être assurés, dans le canton comme partout ailleurs.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

IX.a Alimentation

Faciliter et encourager l'accès de la population, en particulier les enfants, à une alimentation saine, équilibrée et à faible impact environnemental [2.1](#) [2.2](#).

IX.b Santé publique

Promouvoir la santé par la prise en compte de tous les facteurs qui lui sont favorables [3.4](#), par l'accès universel à une assurance maladie [3.8](#) et par le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles [3.3](#) [3.b](#).

Alimentation et activité physique

Le Canton promeut une alimentation équilibrée et soutient également l'activité physique directement (projet Sport-santé) et indirectement par le biais du Programme d'action cantonal (PAC). Un programme centré sur la santé mentale est en préparation dans ce cadre.

IX.c Substances addictives

Diminuer nettement la consommation de substances addictives et la proportion de personnes dépendantes grâce à une approche globale et préventive de la santé [3.5](#) [3.a](#).

IX.d Santé sexuelle

Assurer le droit à l'autodétermination en matière de santé sexuelle et un accès égalitaire aux services de santé sexuelle et reproductive [3.7](#).

Santé et éducation sexuelle

Un accès aux consultations en santé sexuelle dans les situations de vulnérabilité est développé dans les régions du canton, notamment des entretiens lors des accouchements et des interruptions de grossesse. En milieu scolaire, des espaces de dialogue de proximité sur les questions de santé sexuelle sont proposés aux élèves.

IX.e Substances chimiques

Lutter contre la pollution et les contaminations dues à des substances chimiques [3.9](#).

IX.f Accidents de la route

Réduire les accidents de la route et leurs conséquences, notamment par la sécurisation des plus vulnérables (piéton-ne-s, cyclistes et motocyclistes) [3.6](#).

IX.g Coopération internationale

Appuyer les pays en développement dans l'évolution de leurs systèmes de santé et soutenir l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-né-e-s et des enfants ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction [3.c](#) [3.2](#).

Partage de compétences en pédiatrie

Dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, les professionnel-le-s de santé du CHUV mettent à profit leurs compétences, notamment dans les domaines de la néonatalogie, de la chirurgie pédiatrique et des soins intensifs de pédiatrie. Le CHUV accueille également à Lausanne les professionnel-le-s de santé de ces pays.



X. Gouvernance et partenariats

Enjeux pour le canton

Les objectifs de durabilité formulés dans cet Agenda 2030 cantonal ne pourront être atteints que dans le cadre d'une société stable, sûre et démocratique. Ils doivent être appréhendés dans une perspective systémique qui prend en compte leurs interdépendances. Ils nécessitent aussi de renforcer les partenariats à la fois au sein et en dehors de l'administration cantonale. C'est dans cette perspective que sont formulés les objectifs de ce dixième thème, qui s'articulent autour de trois piliers forts.

Le maintien d'institutions démocratiques efficaces et légitimes est un premier pilier central. Cela passe par la nécessité de garantir l'application du principe de transparence ainsi que l'accès à une information cohérente, rapide et continue sur l'activité gouvernementale. Cela nécessite de faire en sorte que la représentation et la participation citoyennes caractérisent les prises de décision à tous les niveaux, en encourageant l'exercice des droits politiques. La confiance des citoyennes et des citoyens en leurs autorités doit être préservée, notamment en luttant contre toute forme de corruption.

La protection de l'intégrité physique, affective et sociale de la population constitue un autre pilier important. La prévention et la sanction de toutes les formes de violence, d'abus ou d'exploitation, en particulier vis-à-vis de personnes mineures, doivent rester une priorité. Les évolutions technologiques et sociétales des différentes formes de criminalité et de cybercriminalité doivent être anticipées de manière à garantir la sécurité de la population. A cela s'ajoute la nécessité de protéger la population, particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, face aux risques environnementaux, technologiques, économiques ou sociétaux. La réalisation des mesures de protection adéquates est à cet égard nécessaire.

Le troisième pilier requiert la mise en place de nouvelles habitudes de gouvernance et de partenariat propre à garantir une coordination plus fluide et efficace. Il est à cet égard nécessaire de garantir la transversalité et la documentation des actions tout au long de la chaîne décisionnelle. Ainsi la cohérence des politiques publiques sera renforcée et favorisera la durabilité. Enfin, il est primordial de poursuivre le développement de coopérations stables et solides en Suisse, notamment entre niveaux institutionnels, ainsi qu'à l'international.



Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

X.a Prévention de la violence

Prévenir et sanctionner toute forme de violence, en particulier vis-à-vis des mineurs [16.2](#), anticiper les évolutions de la criminalité et de la cybercriminalité [16.1](#) [16.4](#) et maintenir le niveau de corruption au plus bas [16.5](#).

Justice restaurative

Dans le cadre carcéral, la justice restaurative, complémentaire à la justice ordinaire, met en relation, sur une base volontaire, les auteurs de délits avec leurs victimes, directes ou indirectes. La voie indirecte, privilégiée dans le canton, permet aux auteurs percevoir les conséquences de leurs actes et aux victimes de pouvoir être entendues. Cela contribue notamment à favoriser la réinsertion des personnes détenues et réduire les risques de récidive.

X.b Protection de la population

Protéger toute la société vaudoise, et particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, contre les risques majeurs, qu'ils soient environnementaux, technologiques, économiques ou sociétaux [1.5](#).

X.c Transparence

Garantir l'application du principe de la transparence [16.6](#) ainsi qu'une information cohérente, rapide et continue sur l'activité gouvernementale [16.10](#).

Transparence du financement de la vie publique

La Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) encadre la transparence du financement de la vie publique et renforce la confiance envers les autorités.

X.d Participation

Encourager la participation à la vie publique et l'exercice des droits politiques [16.7.1](#).

Participation locale

En accompagnement des Plans énergie et climat communaux (PECC), une fiche pratique « participation » s'assure de la bonne implication de la population locale dans les démarches communales.

X.e Coopération au développement

Honorer les engagements pris en matière de coopération au développement, en allouant une part du budget cantonal au financement de projets d'aide au développement contribuant à l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030 [17.1](#).

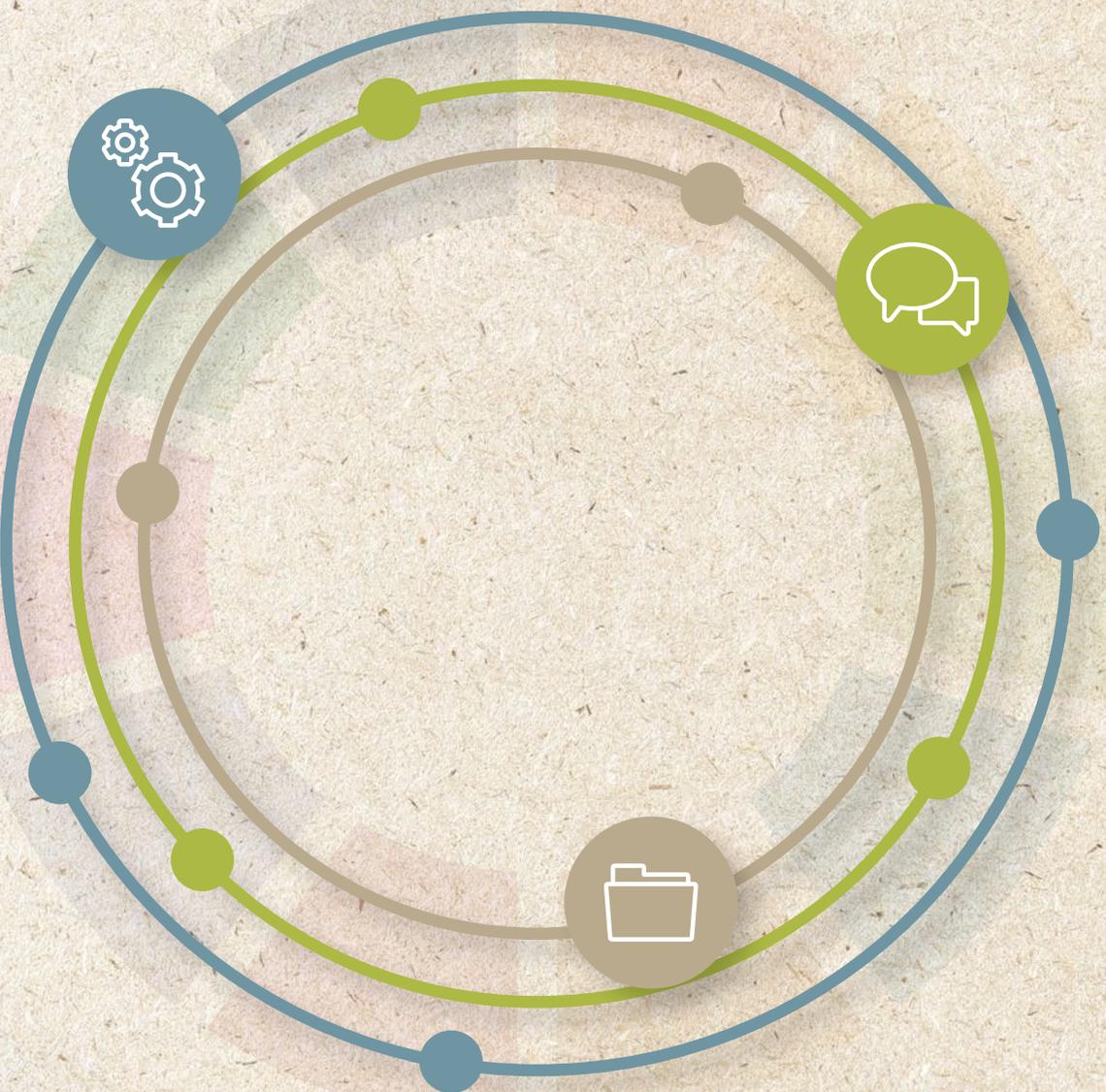
X.f Cohérence des politiques publiques

Renforcer la cohérence des actions et des politiques publiques cantonales [17.14](#), les partenariats [17.17](#), ainsi que la documentation coordonnée et efficiente de la mise en œuvre [17.19](#) afin de concrétiser de manière transversale les objectifs de l'Agenda 2030 cantonal.

Transversalité

Le présent Agenda 2030 contribue à la coordination des différentes démarches transversales de l'État de Vaud impactant la mise en œuvre de la durabilité.

Partie transversale



Dans cette seconde partie – dite transversale – l'Agenda 2030 cantonal vaudois rassemble une série de onze actions réparties selon trois axes transversaux.

Ces onze actions constituent une concrétisation de l'objectif X.f mentionné en conclusion de la partie thématique. Ils garantissent la cohérence de l'ensemble et visent à renforcer à court, moyen et long termes les pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration.

Ces actions transversales accompagnent et soutiennent la mise en œuvre par les services. Ces derniers restent responsables et conservent l'entier du leadership sous la supervision du Conseil d'État.

Le Bureau de la durabilité agit en soutien aux services de tous les départements sans créer de couche administrative supplémentaire.



Axe 1
Cohérence de l'action publique

- Action 1: Stratégies sectorielles
- Action 2: Conséquence des décisions
- Action 3: Critères de durabilité
- Action 4: Culture commune de durabilité



Axe 2
Partenariats

- Action 5: Échanges Canton-Communes
- Action 6: Portail pour les communes
- Action 7: Plateforme économie durable
- Action 8: Organismes prestataires



Axe 3
Documentation des pratiques

- Action 9: Indicateurs cantonaux
- Action 10: Indicateurs intercantonaux
- Action 11: État des lieux

Axe 1

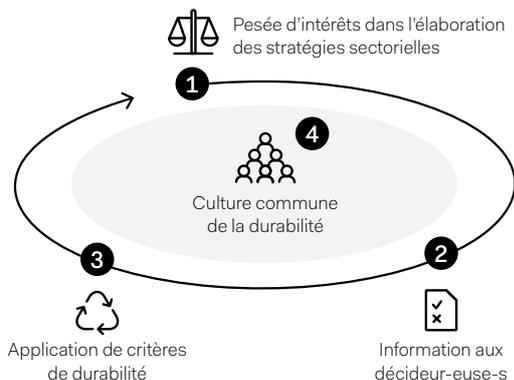
Cohérence de l'action publique

Renforcer la cohérence des actions et des politiques publiques cantonales pour que leur mise en œuvre concrétise la durabilité

(cible internationale 17.14)

Le renforcement de la cohérence des actions et des politiques publiques dans une perspective de durabilité est au cœur de l'Agenda 2030.

Cela implique une transversalité tout au long de la chaîne décisionnelle (de l'élaboration à la mise en œuvre sur le terrain), à travers les actions suivantes :



- **Action 1 : Stratégies sectorielles**
Instaurer une pesée d'intérêts en matière de durabilité suffisamment en amont dans l'élaboration des stratégies et autres planifications ou projets de lois (objectif d'orientation) ;
- **Action 2 : Conséquence des décisions**
Fournir une information transparente et synthétique aux décideur-euse-s politiques pour permettre leur prise de décisions éclairée (objectif d'information) ;

- **Action 3 : Critères de durabilité**
Appliquer des critères de durabilité lors de la mise en œuvre des bases légales qui le prévoient (objectif de concrétisation) ;
- **Action 4 : Culture commune de durabilité**
Sensibiliser, former et informer les collaborateurs-trices de l'administration cantonale (objectif culturel).

L'approche retenue se veut pragmatique et flexible.

Les services restent les seuls responsables de la mise en œuvre, selon les bases légales en matière de la durabilité dans les politiques publiques de leur compétence. Le Bureau de la durabilité (BuD) fournit conseils et appuis aux services et s'assure de la cohérence de l'ensemble du dispositif. A cette fin, le BuD élabore des instruments pratiques, simples et standardisés et forme le personnel. La logique d'amélioration continue implique pour les services la possibilité de proposer des adaptations de ces instruments.

L'Unité du Plan climat (UPCL) est également impliquée pour les aspects climatiques, ainsi que le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) pour les questions de leur compétence. Ces domaines disposent de processus spécifiques qui complètent la démarche plus générale de l'Agenda 2030.



Action 1 : Stratégies sectorielles

Instaurer une pesée d'intérêt en termes de durabilité lors de l'élaboration et du renouvellement des stratégies sectorielles et des autres planifications directrices des services

Contexte et besoin identifié

Les engagements politiques pris par le Conseil d'État en matière de durabilité doivent être intégrés dans les orientations stratégiques qui cadrent les activités de l'ACV. Cela implique que les services conduisent une pesée d'intérêts en termes de durabilité le plus tôt possible dans l'élaboration de leurs stratégies sectorielles et autres planifications directrices.

Réponse proposée

Sur l'impulsion des comités de pilotages ou à la demande des chef-fe-s de service impliqué-e-s, le Bureau de la durabilité (BuD) effectue un diagnostic rapide, non contraignant, accompagné d'observations et de recommandations. Cette intervention ponctuelle peut, si nécessaire, mener à une analyse plus approfondie. A la demande du service, ou sur proposition du BuD, l'Unité du Plan climat (UPCL) approfondit la dimension climatique. Le service concerné peut alors prendre en compte les observations et recommandations émises afin de justifier les orientations retenues. Il conserve la pleine responsabilité de la politique sectorielle concernée.

Objectifs

- Mettre en œuvre les engagements politiques du Conseil d'État en matière de durabilité.
- Améliorer la prise en compte de la durabilité dans l'élaboration et le renouvellement des stratégies sectorielles et autres planifications directrices de l'ACV.
- Faciliter la pesée des intérêts et la prise de décision en matière de durabilité par les services.
- Fluidifier le processus administratif par l'identification en amont d'éventuelles incompatibilités.

Résultats attendus

- Le BuD dispose d'une marche à suivre pour établir un diagnostic rapide qui soit adaptable aux différents objets à analyser.
- Les secrétariats généraux des départements mettent à disposition un calendrier des stratégies et planifications à examiner en priorité.
- Les services sollicitent le BuD qui produit des diagnostics opportuns.

Publics cibles

- Services de l'ACV
- Conseil d'État

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Secrétariats généraux des départements
- Unité du Plan climat



Action 2 : Conséquence des décisions

Identifier les conséquences en matière de durabilité des objets qui sont soumis aux décideurs politiques

Contexte et besoin identifié

Pour permettre une prise de décision éclairée, les décideur-euse-s politiques doivent être informé-e-s des conséquences d'un objet déterminé (projets de loi, de décret, etc.) en matière de durabilité, climat y compris, comme cela se pratique déjà dans d'autres Cantons⁵. Elles et ils attendent d'être informés par l'administration de manière uniforme et transparente. De leur côté, les services de l'administration doivent pouvoir tenir compte de ces conséquences dans la préparation des objets qu'ils présentent aux décideurs afin, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires.

Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) est chargé de fournir aux services un instrument d'auto-évaluation des objets à soumettre au Conseil d'État et au Grand Conseil, en cohérence avec le présent Agenda 2030 cantonal. Dans une phase test, quelques services pilotes participent à l'affinage de l'instrument afin de s'assurer de son adéquation aux besoins de l'ACV. Cet instrument doit permettre aux services de tester différentes variantes d'un projet pour choisir la plus durable, ainsi que d'alimenter les chapitres « conséquences sur le développement durable » des objets soumis au Conseil d'État et au Grand Conseil. L'opportunité de conduire cette analyse est décidée par le-la chef-fe de service sur proposition éventuelle du CIDD ou du BuD, suffisamment en amont dans l'élaboration du projet. Le BuD et l'Unité du Plan climat fournissent aux services un appui opérationnel et organisent les formations nécessaires.

Objectifs

- Informer les autorités politiques sur les implications de leurs décisions.
- Faciliter la prise de décision et la communication avec des informations transparentes.
- Identifier, en amont, les faiblesses en termes de durabilité et proposer d'éventuels ajustements.
- Homogénéiser l'évaluation de la durabilité des objets soumis au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Résultats attendus

- Le BuD met à disposition des services un instrument d'auto-évaluation de la durabilité .
- Les services conduisent une auto-évaluation de la durabilité des objets qu'ils soumettent au Conseil d'État et au Grand Conseil.
- Les porteur-euse-s de projets et les destinataires des évaluations sont satisfaits de la démarche.

Publics cibles

- Services de l'ACV
- Conseil d'État
- Grand Conseil

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Unité du Plan climat
- Services de l'ACV (pour l'application)

⁵ Appliqué dans le Canton de Fribourg et mise en place en cours dans les Cantons de Genève et du Valais.



Action 3 : Critères de durabilité

Co-construire avec les services des critères de durabilité pertinents pour leurs domaines d'activités afin de renforcer la mise en œuvre des bases légales existantes

Contexte et besoin identifié

Afin de permettre aux services de mettre en œuvre les exigences légales existantes en matière de durabilité, l'élaboration de critères de durabilité est nécessaire⁶. Cela nécessite une coordination, afin d'éviter des interprétations disparates qui conduiraient à une dispersion des efforts et à des incohérences dans la mise en œuvre. L'enjeu est de garantir la cohérence de l'ensemble des critères utilisés pour les différentes activités concernées, tout en reconnaissant à chaque domaine ses spécificités. L'Agenda 2030 cantonal forme le cadre de référence nécessaire à l'élaboration de ces critères.

Réponse proposée

La démarche vise la co-construction de critères avec les services chargés de la mise en œuvre des bases légales pertinentes. A cette fin, le Bureau de la durabilité (BuD) définit une démarche standardisée dans laquelle les services sont pleinement impliqués. La concrétisation des critères prend la forme d'instruments pratiques (check-lists), applicables de manière autonome par les services. Ils sont le résultat d'un travail en partenariat entre le BuD (expertise durabilité) et les services (expertise métier) pour assurer des critères adaptés à chaque domaine, favoriser l'appropriation dans les services et prioriser les efforts pour optimiser l'efficacité et l'efficacités de cette action. Leur utilisation assure aux services concernés une mise en œuvre simple et cohérente des dispositions légales.

Objectifs

- Appuyer la mise en œuvre par les services des bases légales en matière de durabilité.
- Assurer la cohérence des critères de durabilité utilisés par les différents services de l'ACV.
- Favoriser l'appropriation des critères de durabilité par les services.

Résultats attendus

- Le BuD propose un cadre de référence et une démarche standardisée.
- Les services de l'ACV font appel au BuD pour élaborer conjointement des critères.
- Les services mettent en œuvre des critères adaptés aux spécificités de leurs domaines.

Publics cibles

- Services de l'ACV

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV

⁶ Certaines bases légales requièrent explicitement des critères de développement durable (Loi sur les subventions (610.15); Règlement relatif à l'informatique cantonale (172.62.1); Règlement sur la promotion de l'économie agricole (910.11.1); Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (951.01)) ou renvoient implicitement à des critères dans un but d'application de principes de durabilité: Loi sur les marchés publics (726.0); Loi sur l'appui au développement économique (900.05) et son règlement pour les projets régionaux (900.05.1); Loi sur l'agriculture vaudoise (910.03); Loi sur le cadastre géologique (211.65); Loi sur les ressources naturelles du sous-sol (730.02); Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (721.01); Loi sur l'éducation physique et le sport (415.01).



Action 4 : Culture commune de durabilité

Promouvoir une culture commune de la durabilité au sein de l'administration cantonale

Contexte et besoin identifié

Le Conseil d'État considère la durabilité comme un enjeu de société qui doit être abordé au sein de l'administration de manière transversale. Il s'agit de diffuser une culture de l'action publique qui intègre le réflexe d'une prise en considération des enjeux de durabilité, y compris climatiques, le plus en amont possible, aussi bien dans le fonctionnement de l'administration que dans les prestations délivrées. Tous les services doivent être impliqués et mis en réseau pour favoriser l'émergence de cette culture commune.

Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) est chargé de créer et d'animer un Réseau pour la durabilité (ReD). Il se compose de répondant-e-s en durabilité nommé-e-s par leur chef-fe de services et qui traitent de la durabilité en marge de leurs activités professionnelles principales. Le BuD anime le réseau (rencontres et formations) et établit un programme de maturation (incubateur à projets) qui permet la concrétisation de propositions provenant des collaborateurs-trices et portées par les répondant-e-s. L'Unité du Plan climat (UPCL) y participe activement pour toutes les questions spécifiquement climatiques. En plus du ReD, le BuD coordonne et appuie les personnes nommées par les services et dont la durabilité est la fonction première. Ces expert-e-s contribuent, dans leur(s) domaine(s) de compétences, au déploiement de l'Agenda 2030. Le BuD encourage les synergies entre elles et eux et la cohérence de leurs actions et messages en matière de durabilité conformément aux priorités fixées par le Conseil d'État.

Objectifs

- Faire émerger et promouvoir une culture commune de la durabilité, climat y compris.
- Soutenir la mise en œuvre d'actions et de projets en faveur de la durabilité et du climat.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de durabilité entre les services de l'ACV.
- Mettre en commun les moyens et les savoirs afin de mettre en place de nouvelles actions en faveur de la durabilité et du climat.

Résultats attendus

- Le BuD organise des rencontres régulières et des formations à destination des répondant-e-s et du personnel de l'ACV selon les besoins. Les aspects climatiques sont portés conjointement avec l'UPCL.
- Les départements mettent en œuvre et communiquent sur des projets concrets émanant de l'incubateur à projets.
- En réponse aux enjeux de durabilité des réponses coordonnées et cohérentes sont élaborées.

Publics cibles

- Pour le ReD : Tous les services de l'ACV (hors corps médical et corps enseignant⁷)
- Responsables de la durabilité dans les services

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Unité du Plan climat
- Répondant-e-s

⁷ Pour des raisons organisationnelles, le corps médical et le corps enseignant développent leurs propres actions et leur propre réseau.

Axe 2

Partenariats

Renforcer les partenariats afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité

(cible internationale 17.17)

L'ambition universelle et transversale de l'Agenda 2030 implique de s'appuyer sur des partenariats solides aussi à l'externe de l'administration cantonale. Une concrétisation efficace de la durabilité repose, en effet, sur des individus qui agissent à des échelles et avec des sphères d'influence qui varient. Une action en silo, chacun-e pour soi, n'est pas envisageable pour atteindre les objectifs de développement durable. Au contraire, la coopération et l'échange sont nécessaires à la réalisation de ces objectifs communs. Ce principe, qui vaut au niveau international, fait également pleinement sens à l'échelle cantonale.

Dans le fédéralisme helvétique, les sphères d'influence dépendent fortement de la répartition des compétences formelles entre les niveaux (Confédération, Cantons, communes). Les communes sont, en particulier, des partenaires indispensables à la mise en œuvre d'une démarche de durabilité cohérente à l'échelle du territoire cantonal. A cette nécessaire coordination verticale s'ajoutent de multiples enjeux de coordination horizontale, avec l'économie privée et avec les organismes prestataires de tâches publiques déléguées.

Plusieurs coordinations méritent d'être créées ou renforcées afin de garantir le bon déploiement des mesures en faveur de la durabilité. Dans ce deuxième axe transversal, quatre actions sont proposées :

- **Action 5 : Échanges Canton-Communes**
- **Action 6 : Portail pour les communes**
- **Action 7 : Plateforme économie durable**
- **Action 8 : Organismes prestataires**





Action 5 : Échanges Canton-Communes

Renforcer les partenariats et les échanges de bonnes pratiques entre le Canton et les communes dans le domaine de la durabilité

Contexte et besoin identifié

Les communes sont des partenaires essentiels à la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 et du Plan climat vaudois. Quelle que soit leur taille, elles portent de nombreuses démarches de durabilité et font face à des défis communs. L'échange d'expérience et la bonne coordination entre les actions du Canton et des communes recèle dès lors un fort potentiel en termes de synergies. Le dialogue régulier avec les élu-e-s locaux-ales, les associations faitières et le personnel technique des communes contribue à l'efficacité des réponses à apporter aux enjeux climatiques et de durabilité.

Réponse proposée

Les échanges fructueux initiés par le Bureau de la durabilité (BuD) dans le cadre de l'association des collectivités romandes engagées en faveur de la durabilité – Coord21 – sont maintenus et les échanges à l'échelle du territoire cantonal sont renforcés. Des rencontres sont régulièrement organisées afin d'approfondir des thèmes liés à la durabilité et d'échanger sur les défis, les besoins et les bonnes pratiques. Ces échanges offrent, d'une part, des réponses très concrètes aux attentes communales, notamment sous la forme de formations ou d'autres formes de coordination (ateliers thématiques, mandats communs, etc.). D'autre part, elles permettent un réglage fin des prestations du Canton en direction des communes dans le domaine du climat et de la durabilité.

Objectifs

- Entretenir des échanges réguliers avec les communes afin d'identifier leurs attentes.
- Apporter une expertise aux communes pour intégrer la durabilité dans leurs politiques publiques.
- Encourager les échanges de bonnes pratiques et le développement de projets communs.
- Promouvoir la durabilité sur l'ensemble du territoire cantonal.

Résultats attendus

- Le Canton de Vaud s'implique activement dans les réseaux existants.
- En collaboration avec d'autres services, le BuD propose des formations et des ateliers aux communes.

Publics cibles

- Communes vaudoises
- Services de l'ACV

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV



Action 6 : Portail pour les communes

Mettre en place un portail de la durabilité pour les communes fournissant des outils et informations pratiques contribuant à l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030 au niveau local

Contexte et besoin identifié

Dans les multiples domaines couverts par l'Agenda 2030, des prestations et outils à l'attention des communes sont proposés par les services de l'ACV (formations, outils pratiques, recommandations, ateliers, etc.). A ce jour cependant, les communes n'ont pas une vue d'ensemble de l'existant. Pour que ces prestations soient plus efficaces et qu'élu-e-s et personnel des communes en bénéficient plus systématiquement, il importe de leur faciliter l'accès à ces différentes prestations.

Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) est chargé de mettre en place un portail de la durabilité virtuel qui oriente rapidement et simplement les communes vers les prestations d'accompagnement et de soutien proposés par les services. Ce portail ne remplace pas les guichets et les prestations existantes, mais valorise leur contenu et y facilite l'accès. Lorsque cela est nécessaire, les prestations sont adaptées aux capacités des communes, en distinguant notamment les communes sans personnel dédié de celles plus largement dotées en ressources et en expertise.

Objectifs

- Faciliter l'accès à l'information pour les élu-e-s et le personnel des communes.
- Valoriser les prestations des services de l'ACV à l'attention des communes.
- Coordonner les messages de l'ACV à l'attention des communes au sujet de la durabilité et du climat.
- Promouvoir la durabilité sur le territoire cantonal.

Résultats attendus

- Le BuD crée un portail virtuel qui est connu et utilisé par les communes vaudoises.
- Les services de l'ACV utilisent le portail comme moyen de communication envers les communes.
- Les communes connaissent les prestations de l'ACV et savent à qui s'adresser pour en bénéficier.

Publics cibles

- Communes vaudoises
- Services de l'ACV

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV



Action 7 : Plateforme économie durable

Développer et animer une plateforme d'échanges sur l'économie durable avec les milieux économiques

Contexte et besoin identifié

Le tissu économique vaudois a un rôle structurant majeur en matière de durabilité. Pour répondre à cet enjeu, la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) intègre une stratégie de soutien à l'économie durable. Elle fixe trois axes stratégiques, dont le premier prévoit d'accompagner les associations économiques et les entreprises vaudoises dans une transition vers l'économie durable. Cela implique de stimuler, d'informer, de former, mais aussi de mettre en réseau les acteur-trice-s afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de durabilité. Cela nécessite un travail de promotion et de coordination.

Réponse proposée

Pour concrétiser cet objectif stratégique, la PADE prévoit la création d'une plateforme cantonale pour l'économie durable. Cette plateforme coordonne les actions de promotion et sert d'interface entre les entreprises, les administrations publiques et un futur réseau d'expert-e-s. Elle organise des appels à projets en vue de distribuer les soutiens de la PADE aux entreprises. Par ses activités et sa structure organisationnelle, cette plateforme implique le secteur privé, afin de favoriser son implication et l'appropriation par les entreprises.

Objectifs

- Favoriser les échanges entre les différents acteur-trice-s engagés en faveur de l'économie durable.
- Former et informer les acteur-trice-s du tissu économique vaudois sur les enjeux, risques et opportunités de la durabilité.
- Stimuler et accompagner la transition des entreprises vers une économie durable.
- Faire reconnaître l'État de Vaud comme leader en matière d'économie durable.

Résultats attendus

- Avec l'appui du BuD, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) crée un guichet chargé de coordonner, former et informer les publics cibles.
- Le tissu économique vaudois entame et poursuit une transition vers une économie durable.
- Le canton de Vaud est reconnu comme leader de cette thématique en Suisse.

Publics cibles

- Milieux économiques
- Milieux de la formation et de la recherche
- Collectivités (communes, Cantons et Confédération)

Porteurs

- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
- Bureau de la durabilité



Action 8 : Organismes prestataires

Favoriser et accompagner l'engagement en faveur de la durabilité des organismes prestataires de tâches publiques déléguées

Contexte et besoin identifié

L'action publique cantonale est partiellement déléguée à des organismes prestataires avec lesquels le Canton signe différents types de conventions de subventionnement. À ce titre, la loi sur les subventions indique que pour être opportunes, les subventions doivent être compatibles avec les objectifs et les critères du développement durable (art.5.b). Dès lors, en application de ce principe général⁸ et afin de concrétiser les engagements du Canton en matière de durabilité, il est souhaitable que les prestataires de l'État contribuent à l'engagement du Canton en faveur de la durabilité. Cette contribution sera facilitée dans le cas des prestataires disposant déjà d'une entité en charge de la durabilité avec laquelle le BuD pourra établir un partenariat. D'ailleurs, une coordination des responsables de la durabilité existe depuis 2009⁹.

Réponse proposée

Un accompagnement des organismes prestataires et des services qui signent les conventions est nécessaire pour coordonner les aspects en lien avec la durabilité. Concrètement, il est proposé, d'une part, que le BuD élabore une (des) clause(s) modèle que les services de l'ACV puissent intégrer lors du renouvellement des conventions. Ces clauses seront définies en cohérence avec la démarche proposée pour les critères de durabilité (Action 3). D'autre part, il est aussi nécessaire d'intensifier la collaboration avec les responsables de la durabilité dans ces entités. A cette fin, la coordination existante, à laquelle le Bureau de la durabilité (BuD) participe activement, mérite d'être modernisée et élargie à d'autres prestataires intéressés.

Objectifs

- Renforcer la mise en œuvre de la durabilité dans les tâches publiques déléguées.
- Encourager la coordination entre l'État et les principaux organismes prestataires en matière de durabilité.
- Favoriser le transfert de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources, ainsi que le partage de connaissances sur les exigences en matière de durabilité.

Résultats attendus

- Les services de l'ACV qui signent des conventions prévoyant la délégation de tâches publiques disposent d'une (de) clause(s) modèle(s) à intégrer dans les nouveaux accords.
- Les organismes prestataires accroissent l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre de la durabilité dans leurs pratiques et leur sphère d'influence.
- Avec l'appui du BuD, les responsables de la durabilité dans les organismes prestataires créent des synergies favorables à leur action en faveur de la durabilité.
- Les organismes prestataires bénéficient d'une visibilité accrue de leurs actions en faveur de la durabilité.

Publics cibles

- Organismes prestataires de tâches déléguées

Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV

⁸ Le principe est celui de l'application de la LSubv, même si certaines prestations soumises à la TVA en sont exclues (arrêt du TF au sujet des groupements forestiers). Cette action transversale répond au principe général et ne traite pas des cas particuliers. Il s'agit d'appuyer les services et les organismes prestataires concernés, sans créer aucune contrainte.

⁹ Y participent notamment la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), Ecole Polytechnique de Lausanne (EPFL), Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), Radio Télévision Suisse (RTS), Haute Ecole Spécialisée de Suisse Orientale (HES-SO).

Axe 3

Documentation des pratiques

Renforcer la pertinence, la coordination, l'efficacité et l'efficacité de la documentation des progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

(cible internationale 17.19)

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 implique une documentation cohérente et transparente de la situation dans le canton et de l'action de l'État. Il nécessite aussi une concertation et une collaboration avec les autres Cantons, les Communes et la Confédération ainsi qu'un partage en termes de connaissances et de bonnes pratiques. Tout ne doit pas être documenté de manière exhaustive. A nouveau les enjeux sont ceux de la priorisation et de la coordination entre les acteur-trice-s en charge de faire remonter les informations.

Globalement, il s'agit de favoriser l'harmonisation des méthodes et de soutenir les services dans le suivi de leurs politiques publiques en lien avec l'Agenda 2030, de poursuivre le monitoring des progrès réalisés en matière de durabilité à l'échelle cantonale et intercantonale et, enfin, de réaliser un état des lieux impliquant les principales politiques sectorielles concernées par l'Agenda 2030.

Dans ce but, ce troisième axe transversal propose trois actions :

- **Action 9: Indicateurs cantonaux**
- **Action 10: Indicateurs intercantonaux**
- **Action 11: État des lieux**





Action 9: Indicateurs cantonaux

Renforcer les échanges entre les responsables des indicateurs thématiques, dans le but de favoriser l'harmonisation de leurs méthodes et de soutenir les services dans le suivi de leurs politiques publiques en lien avec l'Agenda 2030

Contexte et besoin identifié

De nombreux indicateurs sont maintenus à jour pour documenter les politiques publiques qui participent à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. Pour que les efforts consentis puissent produire des indicateurs utiles au pilotage des politiques publiques, une coordination est nécessaire. Cela doit favoriser leur efficacité et leur efficacité.

Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) propose un accompagnement aux services qui souhaitent participer à des espaces de dialogue entre les spécialistes-métier des indicateurs. Les expert-e-s qui s'y rencontrent partagent leurs expériences, harmonisent leurs méthodes, s'accordent sur des bonnes pratiques et génèrent des synergies dans leurs actions. Ces espaces de dialogue entre expert-e-s ciblent en premier lieu les indicateurs stratégiques relatifs au suivi de politiques publiques. Ils peuvent aboutir à des solutions également utiles au pilotage interne, mais n'intègrent en principe pas les indicateurs financiers. Les aspects climatiques sont traités en partenariat avec l'Unité du Plan climat. Statistique Vaud (StatVD) participe à ces échanges comme référent en matière de qualité et de procédures statistiques.

Objectifs

- Renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des pratiques de documentation existantes.
- Créer une systématique et améliorer la coordination des pratiques des services.
- Favoriser la prise en compte des indicateurs dans le pilotage des politiques publiques.

Résultats attendus

- Les producteurs-trice-s d'indicateurs renforcent leur coordination, harmonisent leurs méthodes, s'assurent de la pertinence des indicateurs documentés et utilisent un hébergement centralisé pour stocker leurs données.
- Les spécialistes-métier portent régulièrement à l'attention des chef-fe-s de service et de département des rapports synthétiques pour le pilotage des politiques publiques.
- L'amélioration de l'efficacité réduit le coût du monitoring et du controlling et le maintien des connaissances est garanti en interne de l'ACV.

Publics cibles

- Spécialistes-métiers (producteurs d'indicateurs)
- Chef-fe-s de services et de département

Porteurs

- Bureau de la durabilité (accompagnement)
- Statistique Vaud (réfèrent technique)
- Unité du Plan climat (en appui)



Action 10 : Indicateurs intercantonaux

Poursuivre le monitoring des progrès réalisés en matière de durabilité à l'échelle intercantonale

Contexte et besoin identifié

Le territoire vaudois évolue au cours du temps sur toute une série d'aspects qui touchent à la durabilité. Pour avoir une vue d'ensemble, déceler les tendances et communiquer, il est important de pouvoir suivre ces évolutions dans le temps (monitoring) et de pouvoir les comparer à celles d'autres collectivités (benchmarking). Pour ce faire, une approche coordonnée avec les autres collectivités publiques de Suisse existe. Sous l'égide des offices fédéraux de la statistique (OFS), de l'environnement (OFEV) et du développement territorial (ARE), le Cercle indicateurs (CI) réunit 19 Cantons et 19 Villes dans l'optique de développer et mettre en œuvre des indicateurs de durabilité comparables pour les collectivités publiques. Le Bureau de la durabilité y participe depuis 2003. Les enjeux sont ceux de l'harmonisation des méthodologies et du partage des coûts.

Réponse proposée

Le Canton de Vaud participe à l'actualisation et à l'amélioration continue du CI, en cherchant à s'assurer de la cohérence entre le set d'indicateurs proposés et l'Agenda 2030 cantonal, en visant à optimiser le processus de documentation, et en étant attentif à la valorisation des résultats obtenus aussi bien auprès des décideur-euse-s que du grand public. Il bénéficie ainsi des échanges sur les bonnes pratiques et maintient une veille méthodologique. L'un des moyens d'y parvenir est de rejoindre le comité consultatif stratégique, qui soutient l'ARE et l'OFS dans leurs réflexions.

Objectifs

- Documenter la situation du Canton en matière de durabilité et son évolution dans le temps d'un point de vue intercantonal.
- Maintenir une coordination intercantonale, afin d'assurer la comparabilité des données.
- Fournir une base utile pour la communication et la compréhension de l'Agenda 2030 aux décideur-euse-s et à la population.

Résultats attendus

- Le BuD documente, de manière régulière, les relevés du Cercle des indicateurs.
- Le BuD participe au groupe de travail intercantonal pour l'adaptation et l'amélioration de la démarche Cercle des indicateurs.
- Le BuD valorise les résultats des relevés annuels en termes de communication interne et externe.

Publics cibles

- Spécialistes-métiers
- Chef-fe-s de services et de départements

Porteurs

- Bureau de la durabilité



Action 11 : État des lieux

Réaliser un état des lieux impliquant les principales politiques sectorielles concernées par l'Agenda 2030

Contexte et besoin identifié

Il apparaît aujourd'hui que les résultats des engagements pris dans les Programmes de législatures successifs restent peu valorisés car peu documentés en matière de durabilité. Les différents départements et services de l'ACV ont pourtant mis en place de nombreuses politiques publiques et actions qui contribuent aux objectifs de durabilité, sans que les décideur-euse-s politiques ou le public ne disposent d'une vue d'ensemble.

Réponse proposée

Il est proposé que dans le cadre de l'établissement des bilans de législature, les services soient enjoins à documenter leurs réalisations en matière de durabilité. Le Bureau de la durabilité (BuD) élabore en partenariat avec la Chancellerie un instrument qui facilite la contribution des services à cette démarche et permet de valoriser l'action de l'État de Vaud. Le périmètre et le degré de détails (général ou sélectif) seront fixés par le ou la Chancelier-ère.

Objectifs

- Disposer d'un état des lieux de la mise en œuvre de la durabilité par les principales politiques sectorielles concernées en particulier au travers de la réalisation des mesures du Programme de législature.
- Permettre au Conseil d'État de prioriser les décisions politiques afin d'accélérer la mise en œuvre de la durabilité.
- Permettre au Conseil d'État d'élaborer des actions correctives là où des potentiels sont identifiés.
- Renforcer l'image positive du Canton de Vaud.

Résultats attendus

- La Chancellerie publie dans le bilan de législature un état des lieux des réalisations en matière de durabilité, en particulier celles obtenues au travers de la mise en œuvre des mesures du Programme de législature.
- Les services identifient des potentiels d'amélioration et le BuD est sollicité pour proposer des correctifs.
- L'exemplarité vaudoise en matière de durabilité est connue, reconnue et rendue plus visible.

Publics cibles

- Chef-fe-s de services

Porteurs

- Chancellerie
- Bureau de la durabilité (en appui)

Annexes



Annexe I : Cibles transposées par les services – thème « Développement territorial, mobilité et Infrastructures »

- 9.1.1** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, dans des conditions de sécurité protégeant les usager-ère-s plus vulnérables, tout en préservant l'environnement et le climat.
Services impliqués : DIT (DGTL); DIRH (DGMR); DES (Polcant)
- 9.1.2** Mettre en place une infrastructure de communication qui garantisse un accès universel, qui prenne en compte l'impact environnemental, les cyberrisques mais également la sécurité des données et la protection des données personnelles et dont le développement favorise l'implication des entreprises locales.
Services impliqués : DIRH (DGNSI); DES (Polcant)
- 9.c** Accompagner, encourager et protéger les individus, les entreprises et les autorités publiques dans la transition numérique en cours pour assurer une utilisation performante et durable par toutes et tous des technologies de l'information et de la communication.
Services impliqués : DEIS (SPEI); DIRH (DGNSI)
- 11.1** Encourager les communes et les privés à planifier et construire des logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance.
Services impliqués : DIT (DGTL); DSAS (DGCS)
- 11.2** Assurer à tous l'accès à un système de transport sûr, fiable et de qualité, en abaissant les barrières physiques et financières ; notamment en développant l'infrastructure (interfaces, réseau,...) et l'offre (cadence, capacité,...) des transports publics, et les infrastructures de mobilité active (pistes cyclables, cheminements piétonniers, etc.).
Services impliqués : DIRH (DGMR)
- 11.3** Stimuler une urbanisation durable, limitant les impacts climatiques et attractive pour la population en intensifiant la coordination entre l'urbanisation, la mobilité, le développement économique et l'environnement dans la planification.
Services impliqués : DIT (DGTL); DIRH (DGMR)
- 11.4.1** Patrimoine culturel : renforcer la protection, la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel du canton, notamment par le développement des synergies entre acteur-trice-s; améliorer et élargir l'accès à la culture au plus grand nombre.
Services impliqués : DIT (DGTL); DFJC (SERAC); DFIRE (DGIP)
- 11.4.2** Veiller à ce que les institutions culturelles cantonales développent des politiques de durabilité afin de diminuer l'impact environnemental de leur fonctionnement et intègrent des pratiques de durabilité pour la conception de leur offre. Encourager les organismes participant à la vie culturelle à s'inscrire dans une même logique.
Services impliqués : DFJC (SERAC)
- 11.5** Réduire le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes.
Services impliqués : DES (DGE)
- 11.6** Protéger les habitant-e-s contre le bruit, en particulier des nuisances nocturnes, et réduire la pollution atmosphérique de manière à préserver la santé de l'ensemble de la population.
Services impliqués : DIT (SAN); DES (DGE, Polcant); DSAS (DGS); DIRH (DGMR)

- 11.7** Améliorer l'attractivité et l'accessibilité des espaces publics et espaces verts en assurant leur qualité, sécurité et résilience.
Services impliqués : DIT (DGTL); DIRH (DGMR)
- 11.a** Renforcer la cohérence et la coordination entre les planifications locales, régionales et (inter-) cantonales.
Services impliqués : DIT (DGTL); DIRH (DGMR)
- 11.b** Faciliter la création d'espaces habités attractifs pour la population, ouverts à toutes et tous et résilients au changement climatique.
Services impliqués : DIT (DGTL); DES (DGE)

Annexe II : Cibles transposées par les services – thème « Énergie et climat »

- 7.1** Garantir sur tout son territoire un approvisionnement sûr en énergie locale et renouvelable, respectant l'environnement et les objectifs climatiques.
Services impliqués : DES (DGE)
- 7.2** Développer et maintenir la production d'énergie renouvelable et locale – à savoir l'énergie solaire, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie et l'éolien – avec comme cible à l'horizon 2030 que 35% de l'énergie consommée dans le canton soit couverte par une production locale et renouvelable.
Services impliqués : DES (DGE)
- 7.3** Contribuer à un accroissement significatif de l'efficacité énergétique (énergie d'exploitation et énergie grise).
Services impliqués : DES (DGE); DSAS (CHUV); DFIRE (DGIP)
- 12.c** Adapter les conditions cadres cantonales (bases légales, fiscalité, finance, etc.) afin de limiter drastiquement d'ici 2030 l'utilisation d'agents fossiles dans les processus de production et de consommation.
Services impliqués : DIT (SAN); DES (SG-DES, DGE)
- 13.1** Réduire les vulnérabilités liées aux changements climatiques, pour protéger la population, les biens et les ressources naturelles, ainsi que pour augmenter la capacité d'adaptation et de résilience de la société, de l'économie et de l'environnement.
Services impliqués : DES (SG-DES)
- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification en cohérence avec les objectifs climatiques cantonaux.
Services impliqués : DES (SG-DES)
- 13.3** Sensibiliser la collectivité et les institutions face aux enjeux cantonaux liés aux impacts du changement climatique et encourager les bons comportements à adopter notamment en cas d'alerte ou de crise; orienter l'éducation et la culture vers la construction d'un esprit de la durabilité afin que les individus et les institutions soient outillées pour penser et agir face aux changements climatiques et environnementaux, et aux conséquences sociales de ceux-ci.
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGES, DGEO, SERAC, SG-DFJC); DES (SSCM, SG-DES); DSAS (DGS, DGCS); DFIRE (DGIP)

Annexe III : Cibles transposées par les services – thème « Ressources naturelles »

- 6.1** Garantir un accès équitable à l'eau potable à un coût abordable ainsi que la capacité d'investissement pour le renouvellement des infrastructures de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées.
Services impliqués : DES (DGE); DIRH (BEFH)
- 6.3** Prévenir et réduire la pollution des eaux superficielles et sous-terraines, notamment en encourageant les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, de réduction de la propagation de nitrates et de phosphore; améliorer leur qualité par l'élimination des micropolluants; sensibiliser la population aux défis de la pollution de l'eau.
Services impliqués : DES (DGE); DEIS (DGAV)
- 6.4** Renforcer l'utilisation rationnelle de l'eau, notamment pour l'irrigation; développer de nouvelles infrastructures selon la capacité et la disponibilité des sources d'approvisionnement et des réserves; abandonner l'utilisation d'eau potable pour l'irrigation et les activités non-alimentaires.
Services impliqués : DES (DGE); DEIS (DGAV)
- 6.5** Assurer une gestion intégrée des bassins versants en renforçant la coordination intersectorielle, régionale (y compris transfrontalière) ainsi qu'entre les niveaux institutionnels.
Services impliqués : DES (DGE); DEIS (DGAV)
- 6.6** Etendre la protection et la restauration des surfaces jouant un rôle clé dans la conservation des écosystèmes aquatiques et l'atténuation des changements climatiques.
Services impliqués : DES (DGE)
- 11.4.3** Patrimoine naturel : préserver, mettre en réseau et mettre en valeur le patrimoine naturel (biodiversité, paysage) comme une base essentielle à la vie et au maintien de notre cadre de vie.
Services impliqués : DIT (DGTL); DES (DGE); DEIS (DGAV); DFIRE (DGIP)
- 12.2** Veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou de la biodiversité; veiller à une utilisation rationnelle et efficace des ressources dans l'ensemble du patrimoine bâti cantonal (construction et exploitation) en privilégiant les ressources renouvelables et locales (matérialité ECO); les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux.
Services impliqués : DIT (SG-DIT); DES (DGE); DFIRE (DGIP)
- 15.1** Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides et les zones de montagne.
Services impliqués : DES (DGE); DEIS (DGAV)
- 15.2** Les forêts sont gérées et utilisées de manière efficiente et proche de la nature. Elles sont conservées dans leur étendue et dans leur répartition territoriale et remplissent globalement toutes leurs fonctions de façon équivalente.
Services impliqués : DES (DGE)
- 15.3** Renforcer la qualité des sols, réhabiliter les fonctions des sols dégradés et lutter contre toutes dégradations supplémentaires afin de préserver la sécurité alimentaire, le climat, la santé publique et l'environnement, en assurant les fonctions environnementales et sociétales des sols pour les générations à venir; garantir une utilisation mesurée du sol d'ici à 2030 puis tendre vers une « zéro consommation nette de sol » à l'horizon 2050.
Services impliqués : DIT (DGTL); DES (DGE); DSAS (DGS)

- 15.4** D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité ; soutenir les démarches de développement durable des régions de montagne, notamment celles des parcs naturels régionaux et assurer la préservation des écosystèmes d'altitude à fort enjeux de biodiversité.
Services impliqués : DES (DGE)
- 15.5** Réduire la dégradation du milieu naturel ; mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ; protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
Services impliqués : DES (DGE)
- 15.8** Interdire l'introduction volontaire d'espèces exotiques envahissantes, poursuivre l'éradication des organismes exotiques dans les sites protégés et contrôler la propagation des espèces exotiques sur le solde du territoire cantonal.
Services impliqués : DES (DGE) ; DSAS (DGS)
- 15.9** Recenser et quantifier les services rendus par les écosystèmes ; assurer que la société possède des connaissances suffisantes sur la biodiversité pour que chacun-e conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie.
Services impliqués : DES (DGE)
- 15.a** Renforcer les partenariats publics-privés et tout autre moyen pour augmenter les ressources afin de préserver la biodiversité et l'exploitation durable des écosystèmes.
Services impliqués : DES (DGE) ; DFIRE (DAL)

Annexe IV : Cibles transposées par les services – thème « Systèmes économiques et financiers »

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant-e positif par la hausse de la productivité du travail, la diversification de l'économie et la croissance de la productivité des ressources.
Services impliqués : DEIS (SPEI)
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique, permettant d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous, par l'innovation technologique et sociale, la diversification du tissu économique, l'évolution des modèles d'affaires et la digitalisation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée, créateurs d'emploi et participant à la transition vers une économie durable.
Services impliqués : DFJC (DGES) ; DEIS (SPEI)
- 8.3** Promouvoir des politiques qui favorisent au niveau local et régional des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, stimulent la création et la croissance des petites et moyennes entreprises et réduisent les dépendances aux acteur-trice-s dominant-e-s.
Services impliqués : DEIS (SPEI) ; DIRH (DGNSI)
- 8.4** Améliorer, en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité de l'utilisation des ressources régionales et globales du point de vue de la consommation et de la production ; s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement et montrer l'exemple en la matière.
Services impliqués : DES (SG DES, DGE) ; DEIS (SPEI)

8.9 Favoriser l'implémentation d'un tourisme tenant pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, encourageant la création d'emplois, mettant en valeur la culture et les produits locaux et répondant aux besoins des visiteur-euse-s, des professionnel-le-s, de l'environnement et des citoyennes et citoyens locaux.

Services impliqués : DEIS (SPEI)

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

Services impliqués : DEIS (SPEI)

Annexe V : Cibles transposées par les services – thème « Consommation et production »

2.3 Assurer une production agricole suffisante et garantir un niveau de revenu comparable à ceux des autres secteurs économiques du canton; accompagner le développement rural et la reprise des exploitations; informer les consommateur-trice-s sur les produits agricoles vaudois typiques, de qualité, provenant des différents terroirs du canton; soutenir les projets de commercialisation (vente directe, circuits-courts) et le développement de produits innovants; contribuer à l'amélioration des structures individuelles et collectives et préserver les terres agricoles notamment à travers le maintien des surfaces d'assolement.

Services impliqués : DEIS (DGAV)

2.4 Soutenir le développement et la consolidation de systèmes agro-alimentaires diversifiés et résilients, en assurant la préservation des ressources (sol, air, eau) ainsi que de la biodiversité; réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture et favoriser la séquestration du carbone organique dans les sols; renforcer et soutenir l'adaptation aux changements climatiques notamment à travers le maintien et le développement de l'infrastructure d'irrigation pour faire face aux périodes de sécheresse.

Services impliqués : DES (SG DES, DGE); DEIS (DGAV)

2.5 Encourager, par le biais de la recherche et de la vulgarisation, la sélection végétale pour favoriser des plantes de haute valeur écologique, de valeur qualitative élevée et adaptées aux conditions régionales; promouvoir l'élevage d'animaux de rente, adaptés aux conditions naturelles du pays, sains, performants et résistants; garantir l'exclusion d'organismes génétiquement modifiés de la production d'aliments et de végétaux.

Services impliqués : DES (DGE); DEIS (DGAV)

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources ainsi que par le développement de technologies, de modèles d'affaires et de procédés industriels propres et respectueux de l'environnement

Services impliqués : DEIS (SPEI)

12.3 Contribuer à l'effort mondial de réduction du volume de déchets alimentaires par habitant-e au niveau de la distribution comme de la consommation et contribuer à une valorisation optimale de la production agricole en réduisant les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de productions et d'approvisionnement.

Services impliqués : DES (DGE); DSAS (CHUV); DEIS (DGAV)

12.4 Coordonner l'utilisation et la gestion des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Services impliqués : DES (DGE)

- 12.5** Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
Services impliqués : DES (DGE)
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les multinationales, à adopter des pratiques responsables en matière sociale et environnementale et à intégrer des informations à ce sujet dans les rapports qu'elles établissent.
Services impliqués : DEIS (SPEI)
- 12.7** Assurer la prise en compte des principes d'achats responsables et de marchés publics exemplaires dans les achats publics (services, fournitures, constructions) et promouvoir des modes de consommation et de production durables en s'assurant que l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte.
Services impliqués : DSAS (CHUV); DIRH (BEFH, SG-DIRH); DFIRE (DGIP)
- 12.8** Faire en sorte que toutes et tous aient accès aux informations et aux connaissances les plus récentes en lien avec les enjeux environnementaux, afin que chacun-e puisse se déterminer de façon raisonnée sur les changements nécessaires au niveau individuel et collectif relatifs aux modes de vie et aux choix de consommation, en vue de réduire significativement leur empreinte écologique et les inégalités sociales
Services impliqués : DIT (SG-DIT); DFJC (DGEP, DGES, DGEO, SERAC, SG-DFJC); DSAS (DGCS); DES (SG-DES)

Annexe VI : Cibles transposées par les services – thème « Formation, recherche et innovation »

- 4.1** Assurer le suivi d'une scolarité obligatoire à tous les enfants, par le biais d'une école publique gratuite et attractive leur permettant d'acquérir les connaissances, les compétences fondamentales et l'identité culturelle nécessaires à l'obtention d'une certification garantissant ensuite l'accès à une formation générale ou professionnelle.
Services impliqués : DFJC (DGEO, DGEJ)
- 4.2** Développer l'accueil de jour des enfants (préscolaire, parascolaire et familial) en veillant à la qualité de cet accueil en créant les conditions réglementaires et financières propres à assurer l'augmentation de l'offre sur tout le territoire du canton.
Services impliqués : DIRH (OAJE, SG-DIRH)
- 4.3** Augmenter l'accès de toutes et tous à un projet de formation secondaire II et tertiaire, à un coût abordable, leur garantissant un enseignement de qualité et la pleine réalisation de leur potentiel
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGES); DSAS (DGCS, SG-DSAS, DGS)
- 4.4** Augmenter la proportion de jeunes possédant un diplôme du secondaire II, qui leur permettra de maintenir leur employabilité durant leur vie professionnelle, et encourager l'accès à la formation tout au long de la vie ainsi que l'intégration professionnelle
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGEO); DEIS (SDE); DSAS (DGCS, SG-DSAS, DGS)
- 4.5** Renforcer l'égalité des chances dans le système éducatif et de formation, à tous les niveaux et dans toutes les filières, en tenant compte des besoins particuliers de toutes et tous, afin de permettre à chacun-e de réaliser tout son potentiel et d'assurer son autonomie, sans discrimination de genre, d'origine, de situation socio-économique, ou de statut de séjour; intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.
Services impliqués : DFJC (DGEO, DGEP, DGEJ, DGES); DEIS (SPOP); DIRH (BEFH)

- 4.6** Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir les connaissances de bases nécessaires à une intégration professionnelle et sociale.
Services impliqués : DFJC (DGEO, DGEP)
- 4.7** Orienter l'éducation dans une visée citoyenne et émancipatrice pour que les citoyen-ne-s actuel-le-s et futur-e-s soient doté-e-s des savoirs, des compétences et des attitudes nécessaires pour contribuer activement à une société durable et résiliente; en particulier, former des citoyen-ne-s capables de faire preuve de pensée critique, complexe, prospective et transformatrice et aborder les enjeux de la durabilité de façon interdisciplinaire.
Services impliqués : DIT (SG-DIT); DFJC (DGEJ, DGEP, DGEO, DGES, SESAF, SG-DFJC); DSAS (DGCS)
- 4.c** Promouvoir une éducation de qualité pour toutes et tous et une prise en compte des droits des enfants et des jeunes grâce à la coopération internationale, entre autres en participant à des réseaux de partenariats.
Services impliqués : DFJC (SG-DFJC)
- 5.b** Augmenter significativement la mixité dans toutes les filières d'études et de formations professionnelles, en particulier les filières des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique, sans distinction de genre, d'origine ou de situation socio-économique; encourager l'accès des femmes aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour favoriser, notamment, le développement de la carrière professionnelle des femmes.
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGEO, DGES); DIRH (BEFH, DGNSI)
- 9.5** Poursuivre le développement de filières de formation, renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels afin d'alimenter les processus d'innovation technologique et d'innovation sociale, en particulier en vue de relever les défis de la durabilité.
Services impliqués : DFJC (DGES); DEIS (SPEI)

Annexe VII : Cibles transposées par les services – thème « Sécurité sociale »

- 1.1** Réduire les différentes formes de pauvreté, de vulnérabilité, d'exclusion et d'inégalités et créer des perspectives meilleures dans les pays avec lesquels le Canton entretient une relation de coopération.
Services impliqués : DSAS (DGS)
- 1.2** Faire reculer la pauvreté à long terme sur le territoire vaudois.
Services impliqués : DSAS (DGCS)
- 1.3** Prévenir la précarité des working poors en mettant en place des aides ciblées pour les populations vulnérables (familles, travailleur-euse-s âgé-e-s).
Services impliqués : DSAS (DGCS)
- 1.4** Soutenir les efforts visant à garantir un accès universel aux ressources et aux services, dans les domaines de la santé et du social, notamment pour permettre d'accompagner de manière adéquate les usager-ère-s dans leur parcours vers l'autonomie.
Services impliqués : DSAS (DGS, DGCS)

- 8.5** Prévenir la précarisation et le recours au Revenu d'Insertion notamment pour des motifs de santé en soutenant la réinsertion des personnes durablement éloignées du marché du travail, en particulier les plus de 50 ans, par une prise en charge globale de leur situation; adopter des normes salariales obligatoires en cas sous-enchère abusive et répétée.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DEIS (SDE); DIRH (BEFH)
- 8.6** Garantir à toutes et tous un accès à un projet personnel et professionnel tenant compte des évolutions imposées par les défis environnementaux à venir; augmenter notamment l'employabilité des jeunes, en amenant le plus grand nombre de personnes à un diplôme du secondaire II reconnu, en particulier en veillant à réduire les décrochages scolaires et les échecs de la formation professionnelle.
Services impliqués : DFJC (DGEO, DGEP); DSAS (DGCS); DEIS (SDE)
- 8.b** Offrir à chaque jeune la possibilité d'obtenir un diplôme du secondaire II, indispensable pour s'intégrer professionnellement et socialement, en particulier en facilitant les choix de formation à la sortie du secondaire I, en valorisant la filière de formation professionnelle et en veillant à la disponibilité de places de stage et d'apprentissage.
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGEO); DSAS (DGCS); DEIS (SDE)
- 8.7.1** Déceler et combattre toutes les formes de traite d'êtres humains par un renforcement des mécanismes d'identification, d'alerte et de protection des victimes d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants, ainsi que par la coordination de l'entier des acteurs de terrain pour garantir que les situations potentiellement à risque soient signalées.
Services impliqués : DFJC (DGEJ); DES (POLCANT); DEIS (SDE)
- 8.7.2** Maintenir la pression sur la criminalité en matière de traite d'êtres humains, notamment par une meilleure prise en charge des crimes, favorisée par la formation des policiers et une bonne connaissance de la situation sur le terrain; consolider la prise en charge des victimes.
Services impliqués : DFJC (DGEJ); DES (POLCANT); DEIS (SDE); DIRH (BEFH)
- 8.8** Développer les droits et la sécurité de toutes les personnes exerçant une activité rémunérée, y compris les migrant-e-s, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire; accompagner les entreprises dans la mise en place de structures leur permettant de respecter leur obligation de garantir la santé et la sécurité des travailleur-euse-s et l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes; contrôler activement le marché du travail et étendre les champs d'action des conventions collectives de travail des secteurs.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DEIS (SDE); DIRH (BEFH)
- 10.1** Permettre que chacun-e puisse exercer une activité lucrative rémunérée convenablement afin d'assurer la conduite d'une existence digne; à défaut d'une activité lucrative, permettre d'exercer une activité socialement reconnue qui donne du sens. Favoriser un partenariat social garantissant le développement de conditions de travail incluant des rémunérations conformes aux usages.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DEIS (SDE)
- 10.2.1** Viser l'autonomie économique des femmes par un travail décent et prévenir la pauvreté, par des mesures qui ont pour objectifs la réinsertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de prestations sociales et de les conduire à une forme d'autonomie.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DIRH (BEFH)
- 10.4** Développer et réviser les dispositifs normatifs et les politiques afin de supprimer les inégalités et éviter que les travailleur-euse-s ne vivent dans la précarité en raison de lacunes dans le filet social.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DIRH (BEFH, SPEV)

Annexe VIII : Cibles transposées par les services – thème « Cohésion sociale et égalité »

- 4.a** Construire ou subventionner des établissements de formation professionnelle, gymnasiale et supérieure (HES et UNIL) ou transformer les établissements existants pour en faire des lieux de bien vivre ensemble, en particulier pour qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite et pour qu'ils offrent des espaces non-discriminants.
Services impliqués : DFJC (DGEP, DGES); DSAS (SG-DSAS); DFIRE (DGIP)
- 5.1** Promouvoir la réalisation de l'égalité entre les sexes, en droit et en fait, afin d'éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte sur la base du sexe dans tous les domaines, en particulier dans la formation, l'emploi ainsi que la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
Services impliqués : DFJC (DGEJ, DGEO, DGEP, DGES); DIRH (BEFH)
- 5.2** Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, notamment la violence domestique, la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation – indépendamment de leur origine ou statut.
Services impliqués : DEIS (SPOP); DIRH (BEFH)
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, en favorisant le travail de prévention, la formation des professionnelles, les compétences transculturelles et la lutte contre les discriminations.
Services impliqués : DEIS (SPOP); DIRH (BEFH)
- 5.4** Promouvoir une répartition égale de la charge professionnelle et du travail domestique entre les sexes ainsi qu'une représentation non genrée des professions.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DEIS (SDE); DIRH (BEFH)
- 5.5** Favoriser la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décisions dans la vie économique politique et publique.
Services impliqués : DIRH (BEFH)
- 5.c** Promouvoir une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes, notamment au moyen de mesures positives.
Services impliqués : DIRH (BEFH)
- 10.2.2** Promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap, leur participation à la vie de la collectivité et leur autonomie, en assurant le respect de leurs droits et en prenant en compte leurs besoins spécifiques.
Services impliqués : DSAS (SG-DSAS, DGCS, DGS); DFJC (DGEJ, DGEO, DGEP, DGES)
- 10.3** Promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion, éliminer les potentiels biais et discriminations par l'information et la formation, par l'adoption de lois et politiques non discriminatoires et l'adaptation des pratiques et les discours dans les domaines du social, de la formation et de l'intégration notamment.
Services impliqués : DFJC (DGEJ, DGEO, DGEP, DGES); DSAS (DGCS); DEIS (SPOP); DIRH (BEFH, SPEV)
- 10.7** Assurer un accueil adéquat et efficient, dans le respect du droit et avec humanité, des nouveaux-elles arrivant-e-s dans le Canton et faciliter leur intégration, notamment celle des personnes issues de l'asile.
Services impliqués : DSAS (DGCS); DEIS (SPOP)

16.7.2 Développer une politique du vieillissement à l'horizon 2030 sur un mode participatif qui inclut toutes les générations, notamment au travers de forums d'échange facilitant le débat et l'écoute mutuelle.

Services impliqués : DSAS (DGCS, DGS, CHUV)

16.b.1 Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Services impliqués : DSAS (DGCS, CHUV, DGS); DEIS (SPOP); DIRH (BEFH)

16.b.2 Lutter contre l'âgisme en menant une campagne de sensibilisation et d'information sur la discrimination liée à l'âge.

Services impliqués : DSAS (DGCS, DGS, CHUV)

Annexe IX: Cibles transposées par les services – thème « Santé »

2.1 Faciliter et encourager l'accès de la population, en particulier des enfants, à une alimentation saine et équilibrée.

Services impliqués : DSAS (DGS); DEIS (DGAV)

2.2 Promouvoir les principes d'une alimentation saine, équilibrée et à faible impact environnemental, et en faciliter l'accès, également pour les personnes à faible revenu, et l'offre, en particulier dans les institutions subventionnées et restaurants collectifs sous gestion cantonale.

Services impliqués : DFJC (DGEJ); DSAS (DGS, DGCS, CHUV, SG-DSAS)

3.2 Soutenir l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-né-e-s et des enfants ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction dans le cadre de la coopération au développement du Canton.

Services impliqués : DSAS (DGS)

3.3 Maintenir le niveau élevé atteint en matière de protection de la santé et de lutte contre les maladies transmissibles.

Services impliqués : DSAS (DGS)

3.4 Développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorable à la santé dans le milieu de vie.

Services impliqués : DSAS (DGS)

3.5 Diminuer nettement la consommation de substances addictives et la proportion de personnes dépendantes grâce à une approche globale et préventive de la santé prenant en compte les facteurs déterminants, et à des programmes de communication, de prévention et d'accompagnement, en particulier à destination des jeunes.

Services impliqués : DFJC (DGEJ); DSAS (DGS, DGCS)

3.6 Réduire le nombre de blessé-e-s et de tué-e-s sur les routes en favorisant la réduction des risques tant par des mesures de prévention que de répression des comportements dangereux; renforcer les mesures de sécurisation pour les différents usager-ère-s de la route, par la prévention, la formation et l'éducation en particulier pour les usager-ère-s les plus vulnérables (piéton-ne-s, cyclistes et motocyclistes).

Services impliqués : DES (POLCANT); DIRH (DGMR)

- 3.7** Assurer le droit à l'autodétermination en matière de santé sexuelle et un accès égalitaire aux services de santé sexuelle et reproductive; en particulier, mettre l'accent sur les actions d'éducation sexuelle en milieu scolaire pour appuyer les programmes de prévention de la violence et les programmes de promotion généraux.
Services impliqués : DFJC (DGEJ); DSAS (DGS); DIRH (BEFH)
- 3.8** Permettre à chacun-e de pouvoir bénéficier d'une assurance maladie, notamment par une participation publique aux financements des primes.
Services impliqués : DSAS (SG-DSAS)
- 3.9** Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol et réduire l'exposition au bruit.
Services impliqués : DES (DGE); DSAS (DGS)
- 3.a** Diminuer nettement la consommation de tabac et d'alcool ainsi que la proportion de personnes dépendantes grâce à une approche globale et préventive de la santé prenant en compte les facteurs déterminants, et à des programmes de communication, de prévention et d'accompagnement.
Services impliqués : DFJC (DGEJ); DSAS (DGS)
- 3.b** Soutenir, dans le cadre de partenariats public-privé, la recherche et le développement de nouveaux médicaments, vaccins et méthodes de diagnostic permettant d'améliorer l'accès aux dispositifs médicaux.
Services impliqués : DSAS (CHUV, DGS)
- 3.c** Dans le cadre de la coopération au développement, aider les pays en développement à faire évoluer leurs systèmes de santé vers des systèmes qui garantissent un accès universel aux soins, à financer durablement ceux-ci et à les renforcer de manière ciblée.
Services impliqués : DSAS (DGS)

Annexe X: Cibles transposées par les services – thème « Gouvernance et partenariats »

- 1.5** Renforcer la résilience de la société vaudoise, et particulièrement les personnes en situation vulnérable, en réalisant les mesures de protection nécessaires (infrastructures, équipements, connaissances organisationnelles) pour faire face aux risques majeurs, qu'ils soient environnementaux, techniques, économiques ou sociétaux
Services impliqués : DES (DGE, SSCM)
- 16.1** Prévenir et sanctionner toute forme de violence dans le canton à l'aide des différents partenaires de la chaîne pénale et des différents corps de la police coordonnées, anticiper les évolutions technologiques, démographiques et sociétales des différentes formes de criminalité, en particulier la cybercriminalité.
Services impliqués : DES (POLCANT)
- 16.2** Réduire au minimum les cas de mineurs victimes d'abus, d'exploitation et mis en danger dans leur intégrité physique, psychique, affective ou sociale, en renforçant les mécanismes d'identification, d'alerte et de protection. Renforcer les mécanismes permettant de soutenir les familles en amont et de repérer des situations de suspicions d'abus ou de maltraitance.
Services impliqués : DFJC (DGEJ)

- 16.4** S'engager à lutter contre toute forme de criminalité organisée et mettre en place des campagnes de prévention afin de sensibiliser la population aux risques qui y sont liés et aux bons comportements à adopter.
Services impliqués : DES (POLCANT)
- 16.5** Conserver un niveau de corruption très faible en comparaison internationale, en maintenant l'accent mis sur la prévention.
Services impliqués : DIT (DGAIC)
- 16.6** Fortifier l'application du principe de la transparence dans le canton en : inscrivant dans la loi sur l'information (LInfo) l'existence d'un Préposé au droit à l'information, à l'indépendance reconnue, dédié à la promotion et à la défense du principe de la transparence; promouvant auprès des autorités cantonales et communales concernées, et du public, l'existence de la LInfo et des droits qui en découlent.
Services impliqués : Chancellerie d'État; DIT (DGAIC)
- 16.7.1** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, notamment en encourageant la participation à la vie publique et l'exercice des droits politiques.
Services impliqués : DIT (DGAIC)
- 16.10** Garantir l'accès aux documents officiels et une information cohérente, rapide et continue sur l'activité gouvernementale sur tous les supports d'information en adéquation avec les pratiques de lecture des administré-e-s et des professionnel-le-s des médias.
Services impliqués : Chancellerie d'État; DIT (DGAIC)
- 17.1** Honorer les engagements pris en matière de coopération au développement, en allouant une part du budget cantonal au financement de projets d'aide au développement contribuant à l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030.
Services impliqués : CIDD; DIT (BuD)
- 17.14** Renforcer la cohérence des actions et des politiques publiques cantonale pour que leur mises en œuvre concrétise la durabilité.
Services impliqués : CIDD; DIT (BuD)
- 17.17** Renforcer les partenariats afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité.
Services impliqués : CIDD; DIT (BuD)
- 17.19** Renforcer la pertinence, la coordination, l'efficacité et l'efficacé des indicateurs de l'Administration cantonale vaudoise en lien avec les cibles de l'Agenda 2030.
Services impliqués : CIDD; DIT (BuD)

L'Agenda 2030 cantonal pose un jalon en matière de durabilité, en cohérence avec un engagement politique de longue date.

Il fait de la durabilité une orientation commune, centrale, qui concerne l'ensemble des politiques publiques cantonales.

Il permet d'intégrer la prise en considération des enjeux de durabilité le plus en amont possible dans toutes les actions du Canton.

www.vd.ch/agenda2030



Bureau de la durabilité
Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 70 16
info.durable@vd.ch